

Master d'Études Médiévales Interdisciplinaire

Mémoire

La figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux du Moyen Âge

Sous la direction de Madame Ott, Professeur de Littérature française du Moyen Âge,
Directrice du Collegium ALL (Arts Langues Lettres)



Christine de Pizan, La cité des dames, Manuscrit en français, Bibliothèque Nationale de France, Département des Manuscrits, cote : Français 1179, vers 1405-1406, folio 3r.

Université de Strasbourg

Année universitaire 2021-2022

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction | 5 |
| Présentation des fabliaux | 5 |
| Définition du fabliau..... | 5 |
| Les enjeux littéraires des fabliaux | 6 |
| La présence du couple marié dans les fabliaux | 6 |
| La femme mariée dans la société médiévale | 8 |
| La place de l'épouse dans la société médiévale | 8 |
| La place de l'épouse dans le couple | 9 |
| Présentation du corpus | 12 |
| Les vertus de l'épouse et l'intérêt de traiter de cette figure dans les fabliaux | |
| 15 | |
| Chapitre I : La figure de l'épouse vertueuse, l'incarnation d'un idéal | |
| | 19 |
| 1. Les rôles et les vertus de l'épouse dans la société médiévale | 19 |
| 1.1 La place de l'épouse dans la société médiévale | 19 |
| 1.2 Les vertus inculquées aux épouses dans la société des XIIe et XIIIe siècles. | 22 |
| 1.3 Figures bibliques dans le mariage chrétien | 25 |
| 2. Les vertus de l'épouse dans les fabliaux du Moyen Âge | 27 |
| 2.1 Les vertus associées au rôle de l'épouse les plus présentes dans les fabliaux | 27 |
| 2.2 Les vertus mises en avant par les auteurs des fabliaux dans le récit | 32 |
| 3. L'ordre établi et le mariage dans les fabliaux..... | 36 |
| 3.1. Le mariage, un élément acquis dans le récit..... | 36 |
| 3.2. Un ordre de domination entre les époux | 39 |

Chapitre II : Les enjeux et les limites que soulève la figure de l'épouse vertueuse.....52

1. La place de la figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux.....52
 - 1.1. L'épouse, personnage secondaire qui ne peut exister sans son époux 52
 - 1.2. Un personnage nécessaire à l'intrigue car souvent déclencheur de l'aventure
56
2. La parole de l'épouse vertueuse59
 - 2.1. Une parole discrète..... 59
 - 2.2. Une autorisation pour parler..... 63
3. Une figure vertueuse et d'exemplarité.....66
 - 3.1. La figure de l'épouse vertueuse, exemplaire pour l'auteur et son public ?.... 66
 - 3.2. Des figures d'épouses exemplaires 69
 - 3.3. Une figure vertueuse humaine commettant des erreurs 73

Chapitre III : De la vertu à la transgression : le basculement des figures vertueuses.....77

1. Les devoirs et vertus de l'épouse peuvent-ils outrepasser les lois ? ...77
 - 1.1. Les fabliaux présentant une figure d'épouse vertueuse outrepassant la loi ... 77
 - 1.2. Un récit qui est déclenché par la vertu, menant ensuite au crime et aux regrets
80
 - 1.3. L'épouse doit-elle, par vertu, suivre son mari dans le crime et le péché ? 83
2. L'épouse vertueuse qui bascule dans la transgression85
 - 2.1. *Le sohai des vez* ou la transgression involontaire ? 85
 - 2.2. Une transgression qui n'en est pas ; *Gombert et des deus clerks* 89
 - 2.3. La vertu qui dissimule la tromperie, *Le chevalier qui fit sa fame confesse*..... 92
3. Le retour à la vertu de l'épouse transgressive96

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.1. Le fabliau <i>La dame escoliée</i> ou le retour à la vertu des épouses par la violence | 96 |
| 3.2. L'épouse trop demandeuse que son mari doit remettre en place..... | 100 |
| Conclusion..... | 104 |
| Bibliographie..... | 108 |
| Remerciements..... | 111 |

Introduction

Présentation des fabliaux

Définition du fabliau

Les fabliaux font partie intégrante de la littérature médiévale, mais le terme « fabliau » est souvent utilisé dans un usage critique jusqu'à la fin du XIXe siècle¹. De nombreux critiques ont donné leur définition de ce qu'ils considèrent comme étant des fabliaux, mais les définitions sont souvent trop réductrices pour englober cet ensemble de textes assez divers. La définition donnée par Joseph Bédier dans *Les Fabliaux, études de littérature populaire du Moyen Âge* est celle qui reste la plus utilisée par les critiques : il définit les fabliaux comme étant : « des contes à rire en vers »².

Les fabliaux sont donc des récits qui ont un but humoristique, ces récits sont relativement courts et sont composés en vers octosyllabiques³. Ces récits en vers exposent une aventure courte et ses conséquences directes, ne relatant qu'une seule aventure ou épisode. L'action du fabliau se déroule dans un temps et dans un espace réduit, souvent l'action se passe près du domicile des protagonistes⁴. La progression de l'action se fait de manière linéaire, mais le conteur peut choisir la perspective qu'il souhaite pour les scènes de son récit⁵.

¹. *Dictionnaire du Moyen Âge*, « le fabliau français », sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, Presses universitaires de France, 2002, p. 513.

². Bédier, Joseph, *Les Fabliaux, études de littérature populaire du Moyen Âge*, Librairie ancienne Honoré Champion, Paris, 1925, p. 1.

³. *Fabliaux du Moyen Âge*, « Présentation », Présentation, traduction inédite, notes, bibliographie, chronologie et index par Jean Dufournet, GF Flammarion, Paris, 1998, édition mise à jour en 2014, p. 9.

⁴. Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, « Technique et structure », Presses universitaires de France, 1983, p. 28 à 29.

⁵. *Ibid.*

Les enjeux littéraires des fabliaux

Dans les fabliaux la volonté de faire rire le public est primordiale. Ces récits amusants reposent sur des aventures et des situations qui prêtent à rire. Dans les fabliaux presque tous les éléments qui composent le récit sont fonctionnels, les auteurs portent un intérêt particulier à la dramatisation du récit et au rire qu'ils veulent susciter⁶. Les fabliaux sont écrits pour un public varié, ils sont diffusés tant dans les cours de château que sur les places publiques⁷. Les fabliaux présentent des formes d'humour variées et parfois surprenantes comme nous l'explique ici Jean Dufournet : « parfois parodique le fabliau recherche le contraste, le décalage et la surprise, en quête d'un comique qui peut se déployer de l'humour le plus fin à l'obscénité et à la scatologie »⁸.

Certains fabliaux présentent une forme de morale exemplaire, souvent sous la forme d'un exemplum. Le récit sert alors à en tirer une leçon. Bien que les récits des fabliaux aient pour but de susciter le rire de son public, une intention didactique et morale est très présente⁹. Le terme « essample » est parfois présent dans les fabliaux pour indiquer la visée morale du récit ou montrer que le texte donne une leçon ou un exemple à suivre. Cet enjeu moral reste tout de même limité puisqu'il se restreint à mettre en avant un fait frappant ou une conduite à éviter¹⁰. Les fabliaux ont donc un but au-delà du rire, les auteurs utilisent ces récits amusants comme des exemples dont le public doit tirer un enseignement.

La présence du couple marié dans les fabliaux

Les couples mariés sont très présents dans les fabliaux, Marie-Thérèse Lorcin dit, dans *Façons de sentir et de penser : les fabliaux français, en compter quatre-vingts et ne*

⁶. Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, « Technique et structure », *op. cit.*, p.30.

⁷. *Fabliaux du Moyen Âge*, « Présentation », *op. cit.* p. 10.

⁸. *Ibid.*, p. 11.

⁹. Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, « L'intention Didactique », *op. cit.*, p.109

¹⁰. *Ibid.*, p.110.

compter que sept veufs et veuves¹¹. Cette grande représentation du couple marié nous montre bien l'intérêt que portent les auteurs de fabliaux pour la dynamique du ménage. Le mariage apparaît, dans ces œuvres, essentiel à l'ordre social¹². L'intérêt des auteurs des fabliaux médiévaux se porte donc sur la dynamique des ménages conjugaux, un duo formé sur une structure sociale qui présente un intérêt narratif dès lors que la discorde s'installe.

Le mariage est en effet un instrument qui sert un ordre masculin et financier, dans lequel l'épouse ne peut pas exprimer ses idées ou son opinion¹³. Ce déséquilibre entre les époux, qui vient de la place secondaire et subordonnée accordée à la femme, amène souvent le couple vers la discorde, le combat et parfois la violence. Et dans les fabliaux la paix ne peut venir que si le rapport de force qui déchire le couple penche en faveur du mari¹⁴. Les fabliaux présentent donc à leur public un modèle conjugal basé sur un mari dominateur et une épouse soumise mais qui laisse souvent place à la discorde¹⁵.

En résumé, les fabliaux sont donc de courts récits en vers qui relatent une aventure qui a pour but d'amuser et de faire rire leur public. Ces œuvres présentent de nombreux couples mariés, formés sur un modèle social où l'homme est en position de force au sein du couple, mais ce déséquilibre est à l'origine de discordes entre les époux.

¹¹. *Fabliaux du Moyen Âge*, « Présentation », *op. cit.* p. 17.

¹². *Ibid.*

¹³. *Ibid.*

¹⁴. *Ibid.*, p. 20.

¹⁵. *Ibid.*

La femme mariée dans la société médiévale

La place de l'épouse dans la société médiévale

Dans la société médiévale l'épouse tient une place particulière, subordonnée à son époux et part importante de la structure familiale. La place de la femme et de l'épouse est secondaire dans la société, mais elle reste importante. Elle participe par exemple à l'activité économique. Que ce soit dans la noblesse ou la classe paysanne, la femme travaille, sous la tutelle de son mari à qui revient les bénéfices de ce travail. Les femmes issues de la noblesse travaillent principalement le textile par le tissage, la broderie et la tapisserie. Dans la classe paysanne les femmes assistent leur mari dans toutes les formes de travail, domestique ou agricole¹⁶. Mais malgré cette participation active des femmes au travail et à la vie économique du foyer elles n'en restent pas moins secondaires, passant toujours après le mari, l'homme¹⁷. La femme tient donc un rôle économique au sein du foyer, mais elle reste subordonnée à son époux qui a lui une place active dans la socialisation. La femme est, elle, limitée à l'espace du foyer. Les femmes sont mises à l'écart de la vie publique, leur espace de vie est très restreint et se limite principalement aux domaines et limites du foyer¹⁸.

La femme dans la société médiévale est considérée comme inférieure à l'homme, cette idée se justifie en grande partie par la religion chrétienne. Les exégètes médiévaux démontrent par des éléments bibliques cette infériorité féminine, principalement par la création de la femme dans la Genèse : « Le Seigneur forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme. Et l'homme dit : Voici celle qui est os de mes os et chair de ma chair ! On l'appellera femme, parce qu'elle a été prise de

¹⁶. Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, Collection des grandes civilisations, Arthaud, 1984, p. 323.

¹⁷. *Ibid.*

¹⁸. *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, 2002, p. 127.

l'homme »¹⁹. La femme est donc créée après l'homme et à partir de sa côte, ce qui permet aux exégètes médiévaux de justifier l'infériorité de la femme. Saint Augustin ou encore Saint-Jérôme s'intéressent à cette version de la création qui montre bien que la création de l'homme et la création de la femme sont hiérarchisés²⁰. Les auteurs et exégètes médiévaux considèrent que la femme est inférieure spirituellement à l'homme, elle est une image issue de l'homme, par conséquent elle est un dégradé de la nature seconde de l'homme, ancrée dans le domaine de la matière. La femme est ainsi l'incarnation corporelle alors que l'homme est l'esprit ou l'âme²¹. Ces idées issues de la Bible se répandent largement dans la société chrétienne médiévale justifiant et appuyant l'idée de l'infériorité féminine dans la société. Les auteurs médiévaux se réfèrent aussi souvent à cette phrase de l'Apôtre Paul dans cette lettre aux Éphésiens du *Nouveau Testament* : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme »²².

Les femmes sont donc considérées par les exégètes médiévaux comme plus faibles que l'homme, incapables de prendre des décisions ; elles sont moins spirituelles, et donc plus à même de céder à la tentation. Il est donc du devoir de l'homme de gouverner la femme et du devoir de cette dernière d'être soumise à l'homme, particulièrement son mari.

La place de l'épouse dans le couple

La femme mariée de la période médiévale, bien que participant activement à la vie du foyer, reste soumise à la domination masculine de son époux. Mais si nous avons vu la place que tient l'épouse dans la société médiévale, l'épouse tient aussi une place particulière dans le couple. L'épouse se doit selon les exégètes d'être soumise à son mari, de ce fait l'épouse doit obéir à son époux. Dans la société chrétienne médiévale la femme

¹⁹. *La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École Biblique de Jérusalem, « Genèse », 2, 22-23, Les Éditions du Cerf, Paris, 1998.

²⁰. Howard Bloch R., « La misogynie médiévale et l'invention de l'amour en Occident », *Les cahiers du GRIF*, 1993, p.9-23.

²¹. *Ibid.*

²². *La Bible de Jérusalem*, *op. cit.*, Nouveau Testament, « Lettre de saint Paul Apôtre aux Éphésiens », 5, 22-23.

est considérée comme une aide pour l'homme. Cette idée est issue de l'épisode biblique de la création d'Eve ; « Le seigneur dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui. »²³. À la création postérieure d'Eve s'ajoute cette idée qu'elle est créée dans le but d'aider, d'assister Adam, donc l'homme. De nombreux exégètes médiévaux mettent en avant l'idée que la femme existe pour apporter à l'homme une « aide », elle est une dérivation de l'homme. Secondaire elle n'existe que pour apporter cette « aide »²⁴. La femme mariée, bien qu'elle soit active et ait une place au sein de la structure familiale et du couple reste donc secondaire et subordonnée à son époux dans la société médiévale.

L'épouse médiévale a donc une place secondaire dans son couple. Elle est l'« aide » de son mari à qui elle doit obéissance et fidélité. L'épouse est généralement chargée par son mari de s'occuper des affaires du foyer, mais si l'épouse se voit accordée des responsabilités pour cela, elle ne doit pas menacer la place de son mari en tant que chef de famille²⁵. Il est accepté en effet dans la société médiévale que le foyer est un espace particulièrement féminin. Cette notion se fonde, tant chez les clercs que chez les laïcs, principalement sur la base des écrits aristotéliens²⁶.

La femme mariée est subordonnée à son époux, elle lui est une « aide » et lui doit une obéissance sans condition²⁷. L'épouse doit aussi à son mari une descendance et l'assurance que cette dernière sera bien de son sang, le mariage chrétien ayant pour but d'éviter la fornication et de garantir l'exercice du devoir conjugal entre les deux époux²⁸. Si le devoir de fidélité des époux se doit d'être réciproque, beaucoup de clercs et des laïcs rappellent régulièrement que la condition féminine rend les femmes plus à même de céder à cette tentation. Si la femme commet un adultère, elle remet en question l'ordre établi qui pose l'époux en dominant dans le couple et nuit à la paix du ménage²⁹. Si l'épouse ne

²³. *La Bible de Jérusalem, op. cit.*, « Genèse », 2, 18.

²⁴. Howard Bloch R., « La misogynie médiévale et l'invention de l'amour en Occident », art. cit.

²⁵. *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge, op. cit.*, p. 162.

²⁶. *Ibid*, p. 167 à 168.

²⁷. *Ibid*, p. 355.

²⁸. *Ibid*, p. 152.

²⁹. *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge, op. cit.*, p. 153.

respecte pas ses devoirs, son époux est en droit de corriger son épouse, si l'enseignement moral est privilégié la violence n'est pas exclue et même recommandée si la première méthode ne s'est pas montrée efficace. Ce recours au châtement est bâti sur les préceptes de Jean Chrysostome³⁰.

Les épouses sont donc sous l'emprise masculine de leur époux. L'épouse est considérée comme subordonnée à son mari, elle est son « aide » et lui doit obéissance et fidélité. Les femmes participent à la vie du foyer, mais toujours en gardant une place qui ne menace pas la supériorité de son époux. Si cet ordre établi de domination masculine est menacé, l'époux a tous les droits pour recourir à des sentences morales mais aussi des violences physiques.

³⁰. *Ibid*, p. 161.

Présentation du corpus

Puisque les fabliaux présentent souvent des situations de si corde dans les couples, comme nous l'avons dit précédemment, ils ont tendance à privilégier des figures d'épouses qui remettent en question l'ordre social par leur comportement, celles-ci étant aisément moteur de narration. C'est pourtant à la figures de l'épouse vertueuse que cette étude est consacrée.

Dans les fabliaux la figure de l'épouse vertueuse présente différentes variantes, offrant une diversité de personnages. L'objectif de ce travail est d'étudier une partie de ces figures pour former une typologie de cette figure. Pour cette étude sur la figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux, il a d'abord fallu retenir des textes qui présentent des couples mariés ainsi qu'une épouse dotée d'une ou plusieurs qualités ou vertu définies précédemment. Avec ces éléments, nous pouvons déjà établir une liste de fabliaux qui présentent un intérêt pour cette étude comme le fabliau *Haimet et Barat* dans lequel l'épouse reste fidèle et obéissante envers son époux après qu'il l'a abandonné et que des voleurs s'introduisent chez eux.

Certaines figures vertueuses font aussi preuve de malice ou de ruse pour amener leur époux à revenir dans le droit chemin. C'est le cas dans le fabliau *Le vallet aus douze fames* dans lequel l'épouse épuse son mari pour le dissuader de réaliser son projet de polygamie. Un cas similaire se retrouve dans *La bourse pleine de sens* où l'épouse demande à son époux de revenir avec une bourse remplie de sens pour qu'il cesse de voir sa maitresse qui ne l'aime que pour sa fortune, contrairement à son épouse qui lui est fidèle.

Une autre situation relativement courante est celle des épouses vertueuses qui refusent des avances d'un homme autre que leur époux. Dans le fabliau *Le chevalier et sa dame et un clerk* c'est un jeune clerc qui tombe amoureux d'une dame très pieuse et vertueuse. Lorsque son époux est absent il lui déclare son amour. Face au refus de la dame il décide de se laisser mourir de faim en faisant reposer sa mort sur la dame qui se refuse à lui. L'épouse vertueuse se retrouve face à un dilemme : accepter de commettre un péché, ou refuser et commettre malgré elle un péché encore plus grave. Le fabliau *Guillaume au faucon* présente un schéma similaire, puisque l'épouse vertueuse y refuse aussi les avances d'un jeune homme, qui décide également de se laisser mourir de faim.

D'autres fabliau présentent des transgressions involontaires. C'est le cas dans *Le sohai des vez* : l'épouse fait preuve de vertu envers son époux, elle lui a été fidèle pendant sa longue absence et à son retour lui réserve un accueil chaleureux, attendant des relations sexuelles avec lui, mais il s'endort avant de satisfaire sa femme. L'épouse vertueuse, frustrée, fait un rêve érotique d'un marché qui ne vend que des pénis, et au moment de conclure son achat elle frappe son époux dans son sommeil.

On trouve un autre exemple de transgression involontaire dans *De Gombert et des deux clerks*. Ici, l'épouse vertueuse est abusée par la ruse d'un clerc, qui obtient d'elle des rapports en se faisant passer pour son époux.

Parfois, la figure de l'épouse vertueuses n'est toutefois peut-être qu'un masque dissimulant une nature toute autre. Le fabliau *Le chevalier qui fist sa fame confesse* présente une figure d'épouse vertueuse irréprochable, mais quand son époux se fait passer pour le moine qui recueille sa confession, il apprend que ces vertus n'étaient qu'une façade et que sa femme le trompait avec son neveu. Mais lorsqu'il tombe son masque, l'épouse ruse et laisse planer le doute sur la véracité de cette confession.

D'autres figures féminines sont entraînées dans le crime par leur statut même d'épouses vertueuses et soumises. Elles font preuve de fidélité envers leur époux en refusant les avances d'un clerc luxurieux, et face à la proposition d'argent, les époux décident de dépouiller le clerc et le chasser pour tirer profit de l'affront. C'est ce qu'il se passe dans le fabliau *Le prestre teint*. Mais dans deux récits similaires le mari face au clerc ne retient pas ses coups et tue le clerc. Ce schéma de récit se trouve dans les fabliaux : *Le sacristain* et *Estormi*. Ces épouses bien que vertueuses restent fidèles et obéissantes envers leur époux et se retrouvent complices du crime de leur époux. Un autre fabliau présente un schéma narratif similaire ; *Les quatre prestres*, mais je ne l'ai pas retenu pour cette étude car il présentait. Il est en effet très court et fait peu mention de l'épouse vertueuses, à la différence des fabliaux *Estormi* et *Le sacristain*.

Certaines figures vertueuses de ce corpus présentent des variantes comme les épouses qui sont en premier lieu vertueuses et qui entrent au cours du récit dans la transgression de l'autorité de leur époux, dérogeant alors à la structure matrimoniale initiale. C'est le cas des fabliaux : *Les perdis* dans lequel l'épouse après avoir fait cuire des perdrix à la demande de son mari les mange et ment pour éviter une punition. Un schéma similaire se retrouve dans *Les trois boçus* : un riche bossu épouse une jeune femme vertueuse et belle.

Il la cache par peur des autres hommes, mais un jour il accueille des bossus pour la nuit. L'épouse, charmée par leurs chansons les fait revenir lorsque son époux est sorti, mais son mari rentre et elle cache les trois chanteurs dans des coffres pour éviter le courroux de son époux. Ces deux figures, de prime abord vertueuses, transgressent l'autorité de leur époux et tentent de dissimuler leur forfait pour éviter le châtement qu'elles pourraient subir.

Dans les fabliaux *Porcelet* et *La dame qui aveine demandoit pour Morel sa provende avoir*, c'est le désir sexuel des épouses pour leur mari qui devient facteur de désordre. Les épouses bien qu'obéissantes, sont trop demandeuses sur ce plan et leur époux finissent par ruser pour se défaire de cette situation éreintante.

Enfin, nous nous sommes intéressés à un fabliau où les épouses ne peuvent être qualifiées de vertueuses au début du récit ; il s'agit de *De la dame escoliee* qui met en avant deux épouses qui désobéissent à leur époux et sont ramenées à la vertu par le châtement infligé par un homme. Ce récit entre dans notre corpus, quoique de manière particulière, car si les épouses contredisent leur époux, après l'intervention du comte, elles se ravisent et font preuve de vertus.

Tous ces récits offrent des situations diverses, même si les similitudes sont parfois grandes. Les figures d'épouses vertueuses présentent donc des ressemblances et des variantes que nous verront se dessiner au travers de ces différents fabliaux.

Les vertus de l'épouse et l'intérêt de traiter de cette figure dans les fabliaux

La femme possède donc une place bien définie dans la société médiévale, principalement définie à partir de critères sociaux et religieux qui le subordonnent à l'homme. Mais l'épouse a aussi des vertus particulières qui lui sont directement associées, qui cristallisent sa place dans la société et au sein de la famille.

Le Trésor de la Langue Française définit l'adjectif vertueux, lorsqu'il est utilisé pour désigner une personne, par ; « qui pratique, poursuit la vertu, le bien, qui est mû par un idéal moral, religieux »³¹. Si on applique cette définition à la période médiévale, ce qui est moral est principalement défini par la religion Chrétienne qui influe directement sur la vie de la société. Une autre définition portant uniquement sur les femmes et jeunes filles est aussi donnée ; « Qui est chaste, pudique ; qui est fidèle à son époux »³². Cette définition visant uniquement les femmes et précisant la fidélité de l'épouse comme une vertu, nous montre que les vertus féminines sont spécifiques et plus précises que celles qui sont associées au genre masculin. Certaines vertus sont donc principalement associées à la femme mettant en avant une figure vertueuse féminine qui n'est pas identique à l'homme vertueux.

Les vertus ont une place particulière dans la religion Chrétienne, et certaines vertus sont donc associées spécifiquement aux femmes et au rôle de l'épouse. Ces vertus associées aux épouses dans le christianisme ont une grande importance dans la société médiévale. Cette influence se retrouve dans la place qui est accordée à la femme dans la société de cette époque. Les vertus associées aux femmes et aux épouses les plus mises en avant par le christianisme sont principalement la chasteté, la pudeur, la dévotion, l'obéissance et la fidélité. Des figures bibliques telles que celle de Sarra ou encore celle de la Vierge Marie sont utilisées par les clercs comme exemples chrétiens de la femme exemplaire. Le personnage de Sarra est décrit par Robert de Sorbon comme « l'illustration

³¹. Trésor de la Langue Française informatisé TLFi, def ; vertueux(euse), ALTIF.fr, <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3559645215;>

³². *Ibid.*

de la sainteté du lien conjugal »³³. Ce personnage biblique est utilisé à plusieurs reprises comme rappel des fonctions dédiées aux épouses dans la famille et des règles de conduite qu'elles doivent suivre³⁴. Les vertus mises en avant par la religion Chrétienne ont une forte influence sur la société médiévale et imposent une conduite basée sur ces valeurs et vertus aux femmes.

Les vertus des épouses médiévales sont donc principalement influencées par le christianisme : mais quelle est la place des épouses vertueuses dans les fabliaux médiévaux ? Les fabliaux médiévaux mettent principalement en avant des couples qui sont en conflit : l'épouse se montre désobéissante ou commet un adultère, la discorde dans le couple étant souvent pour les auteurs de fabliaux un moyen de présenter à leur public une situation amusante ou drôle. Mais si la majorité des épouses ne sont pas des exemples de vertu dans les fabliaux il y a dans ces récits des figures féminines exemplaires qui font preuve de vertu.

Les épouses vertueuses tiennent une place particulière dans les fabliaux. Elles ne sont pas un sujet de discorde dans le couple et tiennent une place secondaire dans le récit. Dans les fabliaux, ces figures vertueuses sont souvent passives : c'est leur mari qui est acteur de l'aventure, elles tiennent cette place d'« aide » qui leur est donnée. Si l'épouse est à un moment actrice dans l'action du récit, elle l'est à la demande de son époux. Il est rare de trouver une figure d'épouse vertueuse agissant de manière autonome. Si dans certains fabliaux l'épouse est à l'origine de l'aventure du récit, elle n'en est pas l'actrice principale, elle n'agit pas ou peu dans l'action. La figure de l'épouse vertueuse, nous allons le voir par la suite, est donc secondaire dans le récit, elle n'est pas ou peu impliquée dans l'action même si elle en est à l'origine.

Les épouses vertueuses ne sont donc pas les plus présentes dans les fabliaux, si une grande majorité de ces récits mettent en scènes les aventures d'un couple marié, les épouses sont dans la majorité des récits des personnages qui ne font pas preuve de vertu. Les épouses

³³. *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge, op. cit.*, p. 143.

³⁴. *Ibid.*

des fabliaux sont dans un grand nombre de récits adultères. On voit régulièrement des épouses tromper leur époux et user de ruses pour dissimuler leur méfait. C'est le cas par exemple dans le fabliau *De cele qui fist trois tours entour le moutier*, dans lequel l'épouse trompe son mari avec le prêtre, et lorsque son époux la trouve la nuit devant l'église, elle dissimule son forfait en expliquant qu'elle est enceinte et que faire trois tours autour de l'église est un moyen de s'assurer que l'enfant sera un garçon.

L'usage de ruses de la part de l'épouse adultère est un ressort comique très utilisé dans les fabliaux. Les épouses non vertueuses permettent aux auteurs des fabliaux des schémas qui sont plus vecteurs de possibilités narratives, les péripéties liées à la tromperie et à l'adultère sont légion dans ces récits. Si les épouses qui transgressent l'autorité de leur époux présentent de nombreuses possibilités pour les auteurs des fabliaux les épouses vertueuses permettent également des ressorts narratifs pour les fabliaux.

Bien que la figure de l'épouse vertueuse soit minoritaire dans les fabliaux, elle pose tout de même de nombreuses problématiques et questionnements, sur la place qui lui est accordée dans le récit, les enjeux qu'elle soulève ou encore les raisons et intérêts des auteurs médiévaux à présenter dans leurs récits ces personnages.

Nous pouvons donc nous demander quelle est la place donnée à la figure de l'épouse dans les fabliaux du Moyen Âge et quelles sont les vertus de la « bonne épouse » ? Nous verrons au travers des différents fabliaux du corpus s'il existe ou non des constances entre les différentes figures d'épouses vertueuses. Nous questionnerons dans ce mémoire sur les enjeux qu'incarne la figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux. Peut-elle être le personnage principal du récit, comment les vertus des épouses peuvent devenir un moteur narratif dans les fabliaux ? Nous aborderons aussi la question des limites des vertus de l'épouse dans les fabliaux, jusqu'où doit-elle rester fidèle à ces vertus ? Nous nous questionnerons également sur l'exemplarité de la figure de l'épouse vertueuse ; est-elle un exemple à destination du public féminin des fabliaux ?

Dans un premier temps nous verrons ce qu'incarne la figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux et la société médiévale. Ensuite nous verrons quels sont les enjeux et les limites que présentent les auteurs médiévaux à travers la figure de l'épouse vertueuse dans

leurs récits. Finalement nous verrons comment l'épouse vertueuse entre dans la transgression de l'autorité de son époux.

Chapitre I : La figure de l'épouse vertueuse, l'incarnation d'un idéal

1. Les rôles et les vertus de l'épouse dans la société médiévale

1.1 La place de l'épouse dans la société médiévale

L'épouse médiévale évolue principalement dans le cadre du foyer, et les clercs comme les laïcs s'accordent sur le modèle de la bonne épouse. La maison incarnant l'espace féminin, elle se doit de tenir le foyer et de s'y tenir³⁵. Les épouses sont peu présentes dans la vie sociale extérieure au foyer, elles évoluent en grande partie dans l'environnement privé et intérieur³⁶. L'épouse est chargée de la gestion de ce dernier et la prise en charge des domestiques, s'il y en a. De plus, les tâches ménagères lui incombent. On peut dans plusieurs écrits de la période médiévale observer l'importance qui est accordée à ces tâches définies comme majoritairement féminines.

L'épouse s'occupe donc principalement de gérer les biens du foyer et de gérer les tâches quotidiennes et domestiques qu'elle les fasse elle-même ou qu'elles soient effectuées par des domestiques³⁷. Les tâches sont nombreuses et diverses, que ce soit l'entretien de la maison, ainsi que des soins à accorder aux habitants ou encore des visiteurs qui peuvent y séjourner. La gestion du foyer, bien qu'elle reste sujette à la supervision plus lointaine du mari, est donc une tâche principalement féminine, mais reste une marque de confiance de la part de l'époux, qui peut retirer ce privilège à son épouse à tout moment s'il le juge nécessaire. Bien que ces tâches soient à la charge de l'épouse c'est bien le mari qui reste

³⁵ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.168.

³⁶ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 3 ; *La femme gardée*, « Vices et vertus des femmes », 2002, p.127.

³⁷ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.168.

le décisionnaire et le gestionnaire de tout et l'unique propriétaire des biens du foyer³⁸. Cette autorité et cette liberté dans la gestion du foyer est donc perçue comme un privilège accordé par le mari et, de fait, un élément qui peut être remis en cause par ce dernier s'il estime que son épouse ne s'en montre pas digne ou méritante.

L'épouse au Moyen Age a donc une vie qui reste principalement à l'intérieur du foyer, elle a la charge de la gestion de ce dernier mais reste soumise aux décisions de son mari qui reste le seul à avoir le droit de prendre initiatives concernant la gestion des biens du foyer.

Les femmes sont isolées au sein du foyer : elles sont alors éloignées et préservées des tentations ainsi que des dangers de l'extérieur³⁹. Les femmes étant considérées comme plus faibles face à la tentation, dans l'incapacité de se gérer sans la supervision morale de leur époux, elles sont isolées de la société et de l'extérieur⁴⁰.

Mais elles sont en mesure de sortir seules principalement lorsqu'il s'agit de se rendre dans un lieu de culte ou lorsqu'elles participent au travail de leur époux. La sortie au lieu de culte, plus ou moins récurrente es en fonction des activités et du statut social, tient une place importante dans le quotidien des femmes dans la société médiévale.

La piété est centrale dans la vie des femmes médiévales, on considère qu'elles sont naturellement moins enclines à se tourner vers le divin, elles doivent donc montrer qu'elles sont pieuses. Sortir du foyer c'est ouvrir la porte aux tentations du monde : « mobile dans le corps et agitées dans l'âme, les femmes doivent être gardées. »⁴¹. Mais la sortie dans un but religieux est, salvatrice pour les femmes, même si elles ne sont pas accompagnées.

³⁸ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.168.

³⁹ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.169.

⁴⁰ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.169.

⁴¹ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 3 ; *La femme gardée*, « Vices et vertus des femmes », 2002, p.122.

Si la grande majorité de la population médiévale féminine participe au travail des hommes, elle n'en garde pas moins son rôle de maîtresse du foyer. Les femmes participent aux activités quotidiennes de leur époux, uniquement si ce dernier en exprime la nécessité, comme participer aux labours des champs. Leur participation reste modérée et les limites sont imposées par l'époux, les restrictions dans la vie des femmes sont nombreuses et si elles touchent également le monde du travail elles ne l'excluent pas totalement⁴².

Au XIII^e siècle Etienne Boileau dans son *Livre des Métiers*, décrit et définit les différents métiers connus, met en avant six d'entre eux qui sont pratiqués par des femmes⁴³. Tous ces métiers touchent au travail du textile ; on peut voir par exemple la description du travail des « fileresses de la soie »⁴⁴, travail pratiqué par des femmes comme on peut le voir à l'utilisation du terme « fileresse ».

Si les épouses des classes sociales les moins privilégiées se voient participer au dur labeur de leur mari, les femmes issues de la noblesse n'ont pas cette charge. Les femmes qui doivent participer au travail de leur époux sont souvent sollicitées en plus du travail domestique que leur mari leur demande de faire. Les femmes qui n'ont pas besoin de travailler avec leur époux, particulièrement dans la noblesse et les familles riches ou aisées participent tout de même à l'enrichissement du foyer, elles produisent une richesse, au travers d'objets, comme des tapisseries ou des broderies, qui seront soit conservées pour s'ajouter au patrimoine familial, soit vendues.

⁴² *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 3 ; *La femme gardée, Vices et vertus des femmes*, 2002, p.127.

⁴³ Brouquet, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Age*, « Femmes en société », *Femmes des villes*, Editions Ouest-France, 2010, p.88.

⁴⁴ Boileau, Etienne, *Le livre des métiers*, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, Imprimerie Nationale, Paris, 1879, p.83.

1.2 Les vertus inculquées aux épouses dans la société des XIIe et XIIIe siècles

Soumise à la transmission de l'autorité du père au mari lors de la cérémonie du mariage, la femme n'est pas indépendante, à moins qu'elle soit veuve, elle reste généralement une grande partie de sa vie sous la responsabilité d'un homme qui dirige sa vie. Les femmes ne sont pas perçues comme indépendantes, la supervision masculine est très présente et la figure de la veuve souvent beaucoup plus libre, est parfois mal perçue dans la société médiévale. La supervision masculine est indispensable car les femmes sont incapables de « se garder elles-mêmes ; *l'infirmitas* de leur condition, qui rend faibles et les prive de toute fermeté, exigent qu'interviennent d'autres gardes en renfort de la pudeur »⁴⁵. Ces renforts sont l'homme, la loi et la religion.

Nécessité pour les femmes d'être soumises à leur époux quoi qu'il advienne, elles leur doivent une obéissance qui se manifeste à travers le quotidien. Bien qu'elles soient chargées de certaines tâches, elles peuvent subir les conséquences leur époux estime que le travail ou ce qui est demandé n'est pas bien réalisé.

Elles ont peu de libertés et doivent obéir à leur mari, même si elles sont en désaccord avec lui. Les femmes sont considérées comme un « Don de Dieu offert à l'homme en aide, la femme est un providentiel instrument aux mains de son compagnon »⁴⁶. L'épouse tient une place subordonnée dans le couple, qui est justifiée par différents extraits bibliques qui explicitent cette subordination : « Ta convoitise te poussera vers ton mari et lui dominera sur toi »⁴⁷.

Le mari doit être servi par sa femme et choyé, il n'est pas rare dans les récits médiévaux de voir des épouses au retour de leur mari préparer des bains, des dîners copieux voire des fêtes fastes en fonction de la classe sociale du couple.

⁴⁵ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 3 ; *La femme gardée*, « Vices et vertus des femmes », 2002, p.124.

⁴⁶ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 3 ; *La femme gardée*, « Vices et vertus des femmes », 2002, p.127.

⁴⁷ *La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École Biblique de Jérusalem, « Genèse », 3, 16, Les Éditions du Cerf, Paris, 1998.

Le mariage a un double but : il sert à légitimer la sexualité du couple et à éviter la fornication⁴⁸. La fidélité se place en pierre angulaire pour les femmes autant que pour les hommes dans le mariage, elle est une preuve de la dévotion sans faille des époux. Considéré comme un grave péché, l'adultère peut être sévèrement puni, la littérature canonique évoque les comportements à adopter face à l'épouse adultère : « pardon, punition, répudiation, à la limite mort »⁴⁹.

La fidélité permet d'assurer la pérennité de la descendance de l'époux. Si le mari peut se permettre des écarts, ce n'est pas le cas de l'épouse qui doit pouvoir attester à son mari que sa descendance est bien la sienne. L'importance de cette assurance sur le lignage du couple repose sur l'épouse dont on exige chasteté et fidélité pour assurer à son mari la paternité de ses enfants dont il ne peut être sûr autrement⁵⁰.

Les rapports avec plusieurs hommes mettent en péril la pérennité du lignage de l'époux, ce qui crée également des tensions au sein du couple. Si l'époux doit s'assurer la fidélité de son épouse pour s'assurer de sa descendance, il doit aussi y veiller pour garder la main mise sur son épouse. Une femme adultère est une femme qui se défait de l'autorité de son époux. Un époux qui s'assure de la fidélité de son épouse préserve aussi l'obéissance de sa femme.

En gardant la main mise sur le corps et la sexualité de sa femme, l'époux affirme son autorité sur son épouse, garantit son obéissance et s'assure que sa progéniture sera bien légitime. La fidélité tient donc une place très importante dans le couple, pilier du mariage qui assure la descendance autant que l'entente dans le couple et l'autorité de l'époux.

L'épouse a pour mission d'assurer la gestion du foyer et du quotidien au sein de celui-ci, mais elle tient aussi un rôle au sein du couple, elle a le devoir d'aider son époux.

⁴⁸ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.152.

⁴⁹ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.154.

⁵⁰ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.154.

Cette idée issue du récit biblique de la création de la femme, s'affirme dans divers aspects de la vie conjugale⁵¹. L'épouse vertueuse se doit d'accompagner son époux et de l'aider dans tous les aspects de sa vie, dans les tâches quotidiennes mais également dans son cheminement spirituel.

Elle a aussi pour mission de conseiller son mari, elle doit se montrer sage et l'amener à éviter de pécher, mais aussi garantir que les désagréments du quotidien de la vie du foyer ne lui parviennent pas. L'épouse se doit d'apporter à son mari « secours et compagnie spirituelle »⁵² tout au long de sa vie. Cette réflexion prend place principalement dans la littérature laïque, qui suggère l'idée de présenter l'épouse comme un conseiller spirituel de son mari⁵³. L'épouse a donc pour charge de préserver l'âme de son époux pour garantir à ce dernier, ainsi qu'à elle-même, l'accès au royaume de Dieu.

Dans la société médiévale l'épouse vertueuse est soumise à son époux en toutes circonstances et lui reste fidèle pour assurer la pérennité de son lignage. Mais l'épouse a aussi un rôle spirituel au sein du couple, elle doit accompagner son époux dans tous les aspects de sa vie terrestre, mais également spirituelle. L'épouse doit accompagner son époux dans sa vie religieuse et tenter de le conseiller et de le préserver du péché.

⁵¹ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.156.

⁵² *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.157.

⁵³ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.157.

1.3 Figures bibliques dans le mariage chrétien

La figure de la Vierge est une des plus utilisées dans le Christianisme comme modèle pour les femmes, elle incarne les valeurs féminines fondamentales de la religion. La virginité et sa maternité sont les aspects les plus utilisés comme modèle pour les femmes dans l'Occident médiéval.

La figure de la Vierge incarne la pureté mais aussi de la maternité, elle sert de modèle dans les principes énoncés aux femmes. La virginité étant mise en avant au travers de cette figure, ainsi que son rôle de mère qui tient une place primordiale dans la construction des valeurs chrétiennes.

La figure de Marie est érigée en modèle inaccessible de virginité et de maternité⁵⁴. Incarnation de la piété sans failles, preuve que la femme peut atteindre le divin, mais en respectant des principes de vie stricts dans la vie quotidienne qui montrent une grande dévotion.

La figure biblique mineure de Sarra sert de modèle pour l'éducation des femmes au Moyen Âge, pas l'intermédiaire de l'enseignement qu'elle reçoit de ses parents lors de son mariage dans le récit biblique et qu'elle applique jusqu'à la fin de ses jours. Sarra épaula son mari, le sert et lui obéit sans jamais faiblir dans ses intentions et sans jamais remettre ses décisions en question. La figure de Sarra est « obéissante, chaste et dévote, elle incarne aux yeux des clercs certaines des vertus exigées de la bonne épouse »⁵⁵.

Sarra reçoit les enseignements qui la mènent à respecter son époux et sa famille, à protéger l'âme de son époux et à le préserver de la discorde quelle que soit la situation. Les leçons que reçoit Sarra lors de ses noces sont régulièrement utilisées dans les textes médiévaux comme modèles pour les préceptes que doivent suivre les épouses.

⁵⁴ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 1 ; *Regards de clercs*, « La Vierge Mère », 2002, p.46.

⁵⁵ *Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge*, sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, Chapitre 4 ; *La bonne épouse*, « Sarra, héritage du XIIIe siècle », 2002, p.143.

Sarra en bonne épouse chrétienne se doit de préserver son époux du péché, c'est la seule raison qui l'autorise à s'opposer à lui. Elle se pose en guide discret qui est voué à soutenir son époux dans la voie divine tout au long de sa vie.

Ces deux figures féminines bibliques présentent un idéal mis en avant par les clercs qui les utilisent comme modèles maritaux pour les femmes. La Vierge et Sarra deviennent des parangons inatteignables, qui incarnent les vertus demandées aux épouses, la chasteté, l'obéissance, la maternité et la dévotion. Ces figures exercent une influence sur la conception du mariage chrétien, et apparaissent dans de nombreux écrits qui ont pour but de fixer les devoirs et les vertus qui incombent aux épouses.

2. Les vertus de l'épouse dans les fabliaux du Moyen Âge

2.1 Les vertus associées au rôle de l'épouse les plus présentes dans les fabliaux

Les fabliaux présentent en grande majorité des épouses adultères, les figures d'épouses vertueuses sont rares, elles présentent différentes vertus, la plus présentée est la fidélité.

L'adultère est grandement utilisé dans les fabliaux comme élément déclencheur du comique ou se trouvent à l'origine de l'aventure du récit, il en est souvent de même pour la fidélité dont font preuve les épouses vertueuses. Dans ces fabliaux où le récit tourne autour de l'adultère de l'épouse, le ressort comique est principalement centré sur les ruses et les stratagèmes que l'épouse met en place pour cacher sa liaison comme dans *Le vilain de Bailieul* où l'épouse arrive à convaincre son époux qu'il est mort pour retrouver son amant⁵⁶. Ou alors les stratagèmes du mari pour se venger de l'affront subi comme dans *Le prestre crucefie* ; le mari apprend la liaison de son épouse et décide de se venger en piégeant les deux amants⁵⁷.

La fidélité est souvent mise en avant comme étant un élément déclencheur, ou même de surprise : l'épouse n'accepte pas les avances mais les refuse ce qui crée un ressort comique différent de celui utilisé dans les fabliaux où l'épouse est adultère.

On peut en voir un exemple de cette utilisation de la fidélité dans le fabliau *Estormi*, dans lequel l'épouse, courtisée par trois clercs, refuse les avances de ces derniers et raconte tout à son époux, ils montent alors un plan ensemble pour calmer les clercs en les dépouillant⁵⁸. Ce schéma narratif utilise la fidélité de l'épouse comme élément déclencheur de l'aventure qui est au cœur de ce récit. Dans d'autres fabliaux la fidélité des épouses se trouve être un élément secondaire mais qui est généralement loué : on peut le voir dans le fabliau *Haimet et Barat* où l'épouse, bien que son mari l'ait abandonné durant un long moment, lui est restée fidèle et a continué à s'occuper du foyer durant son absence :

⁵⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome V, 1983.

⁵⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983.

⁵⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983.

« Qu'il est venuz en son païs,
Travers n'estoit mie haïs
De sa feme, dame Marie,
Qui mout belement s'est garie,
A mout grant joie le reçut,
Comme son seignor faire dut. »⁵⁹.

Bien que dans ce fabliau la fidélité de l'épouse ne soit pas un élément essentiel du récit ce passage met en avant la vertu de l'épouse qui est restée à s'occuper du foyer alors que son mari était parti.

La vertu de fidélité est donc souvent un élément essentiel pour les personnages d'épouses vertueuses des fabliaux, qu'elle soit utilisée comme un élément déclencheur de l'aventure du récit ou qu'elle soit un élément simplement évoqué brièvement.

Les figures d'épouses vertueuses font pour une grande majorité d'entre elles preuve d'une obéissance sans faille envers leur époux. Dans la plupart des cas les épouses qui sont présentées comme vertueuses dans les fabliaux obéissent à leur mari sans discuter ou contester ce qui leur est demandé. On peut en voir un exemple dans le fabliau *Haimet et Barat* alors que l'époux, craignant pour son jambon ... :

« Dame, fait il, ne dormez mie !
Dormirs n'est or pas de saison ;
Et g'irai aval la maison,
Savoir se ge troverai ame.
Non ferai ge ça ! » dit la feme »⁶⁰

⁵⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p. 65, v. 111 à 116.

⁶⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p. 68, v. 238 à 242.

On peut aussi observer que les figures d'épouses vertueuses des fabliaux font preuve d'un état de servitude et de dévotion à l'égard de leur époux qui mettent en avant cet élément comme positif au sein du couple. On voit souvent l'épouse servir à son mari des repas copieux et bien préparés, ou lui préparer un festin pour son retour accompagné d'un bain. S'il est coutume de voir les femmes adultères des fabliaux réserver ces attentions à leur amant, l'épouse vertueuse dédie ces attentions particulières à son mari.

On le voit dans le fabliau *Le sohai des vez* où l'épouse prépare à son époux un bain chaud, et un bon repas à son retour :

« Sa fame, qant ele lo voit ;

Tel joie com ele devoit

En a fait com de son seignor :

Ainz mais n'en ot joie graignor. »⁶¹.

On peut en voir un autre exemple dans le fabliau *Guillaume au Faucon* où l'épouse apprenant le retour de son mari d'un tournoi organisé un grand banquet pour l'accueillir au mieux :

« La dame entendit la novele :

Molt par li fu joieuse et bele,

Molt par en est joianz et liee,

Tost fu la sale apareilliee

Et mengier fist faire molt gent :

Molt fist bel apareillement

La dame encontre son seignor. »⁶².

⁶¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p. 267, v 17 à 20.

⁶² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.238, v.377 à 238.

Les épouses vertueuses des fabliaux font preuve de vertus d'obéissance et de dévotion envers leur époux.

Dans quelques cas d'épouses vertueuses on peut rencontrer des figures qui font preuve de piété, de dévotion religieuse. C'est une vertu qui se retrouve souvent mise en avant par les activités de l'épouse, principalement quand elle se rend à l'église. Si les épouses adultères en font un rendez-vous avec des intentions éloignées de la religion, les épouses vertueuses vont, elles, à l'église régulièrement. On peut le voir dans le fabliau *Un chevalier, sa dame et un clerk* dans lequel l'épouse se rend à l'église quotidiennement :

« Sa femme estoit bone dame,
De vilainie n'out unkes blame ;
Seint esglise mult amoit,
A mushter chascun jor aloit :
Par matin i voleit estre
Bien sovent ainz ke li prestre. »⁶³

On peut voir dans ce passage que l'épouse est mise en avant par l'auteur pour sa dévotion religieuse et l'amour qu'elle porte à son époux. Cet élément du caractère des épouses vertueuses est présenté par les auteurs comme étant un gage de sagesse et de vertu dans les descriptions qu'ils font de ces personnages.

On peut également observer un exemple de cette dévotion religieuse dans le fabliau *Le sacristain* dans lequel l'épouse se rend à l'église pour prier après que son époux a perdu toute leur fortune :

« Un jor fu la dame venue
Messe oïr a une abeïe,
Querre secors Diu et aïe

⁶³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.128, v.5 à 10.

[...] En un des angles se fu misse,
Com cele qui fu bien aprise ;
A jointes mains, a eus plourous,
Fu devant le crois a genous,
Et tint un sautier en sa main. »⁶⁴

Cette vertu prend une importance plus grande encore lorsque l'on considère que les épouses tiennent un rôle de conseillères auprès de leur époux pour leur éviter de pécher.

La piété se pose donc en vertu des épouses des fabliaux, comme un gage de volonté de respecter l'ordre social, en grande partie régie par la religion, placée comme un élément central de la vie au Moyen Âge. La dévotion religieuse fait donc partie intégrante des vertus de l'épouse mises en avant dans les fabliaux.

⁶⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.140 à 141, v.22 à 35.

2.2 Les vertus mises en avant par les auteurs des fabliaux dans le récit

La fidélité est comme nous l'avons vu la vertu la plus présente au travers des personnages d'épouses dans les fabliaux, vertu fondamentale enseignée dans le christianisme. Généralement les épouses faisant preuve de cette vertu sont qualifiées de « sage » par les narrateurs des fabliaux, on retrouve cet adjectif dans de nombreux fabliaux pour qualifier une épouse qui fait preuve d'une ou plusieurs vertus. Rappelons la définition du Dictionnaire du Moyen Français : « qui a des qualités d'intelligence ou de bon sens ; qui est raisonnable, avisé. Qui sait se conduire, qui est irréprochable dans sa conduite, moralement irréprochable »⁶⁵.

Les épouses qui font preuve de cette vertu au cours des fabliaux sont souvent définie par les auteurs comme « cortoise » : « correspond à l'idéal de la cour : qualités morales, physiques et de comportement »⁶⁶ ou encore « cointe »⁶⁷ : « sage, avisé, prudent »⁶⁸. Ces qualificatifs sont présents dans différents fabliaux et associent la vertu dont fait preuve l'épouse.

Ces qualificatifs sont parfois complétés par l'auteur qui s'attarde à décrire le contentement de l'époux, en particulier lorsque ce dernier est face à une preuve de la fidélité de son épouse. On peut voir dans différents fabliaux le contentement de ce dernier lorsqu'il a la preuve que sa femme lui est fidèle. On peut l'observer dans le récit lorsque l'épouse fait part à son mari des avances qu'elle a reçues d'un ou plusieurs hommes, comme dans le fabliau *Estormi* dans lequel l'épouse raconte à son époux avoir été courtisé par trois clercs :

⁶⁵ *Dictionnaire du Moyen Français* (s.d.), sage, consulté le 18/03/2022 sur : http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=sage1;XMODE=STELLA;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5a32c8;LANGUE=FR;

⁶⁶ *DMF* (s.d.), cortois, consulté le 18/03/2022 sur : http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=courtois;XMODE=STELLA;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5a32c8;LANGUE=FR;

⁶⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.296, v. 10.

⁶⁸ *DMF* (s.d.), cointe, consulté le 18/03/2022 sur : http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=cointe;XMODE=STELLA;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5a32c8;LANGUE=FR;

« Ainz a tout conté son baron
L'afere, tout si commz il va.
Jehans li respondi : « Di va,
Bele suer, me conte tu voir ?
Te promettent il tant d'avoir
Com tu me vas ci acontant ?

- Oïl, biaux frere, plus que tant,
Mes que je vueille lor bons frere.

-dehez ait qui en a que fere,
Fre Jehans en itel manière ! »⁶⁹

La fidélité prend une place importante dans les fabliaux, principalement car elle sert d'élément déclencheur aux événements du récit, elle est mise en avant au travers des différents récits par les auteurs.

L'obéissance de l'épouse vertueuse fait également partie des éléments mis en avant par les auteurs, qui qualifient les épouses de leur récit qui font preuve de cette vertu comme étant « bone » : « qui réalise pleinement les qualités liées à sa nature, les qualités attendues ; qui a des qualités morales, qui est vertueux, qui a de l'humanité »⁷⁰. Le terme « proisie »⁷¹, que l'on retrouve par exemple dans le fabliau ; *Le chevalier qui fit sa femme confesse*, est aussi souvent utilisé pour qualifier l'épouse vertueuse qui fait preuve de vertu, en particulier du point de vue de son époux pour désigner l'attachement qu'il a envers cette

⁶⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.14, v.38 à 47.

⁷⁰ DMF (s.d.), bone, consulté le 18/03/2022 sur : http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=bon;XMODE=STELLA;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;;ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5a32c8;LANGUE=FR;

⁷¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.236, v.5.

bonne épouse. Le Dictionnaire du Moyen Français donne la définition suivante : « apprécier quelqu'un ou quelque chose, attacher un prix à quelqu'un ou quelque chose »⁷².

Dans cet extrait du fabliau *Le chevalier qui fist sa fame confesse* on peut observer que l'époux est tant épris de son épouse, qui semble faire preuve de diverses vertus, qu'il lui accorde une grande confiance pour ce qui est de la gestion du foyer.

« Qui mout estoit cortoise dame ;

Et mout proisie en sa contree :

A la meillor estoit contee.

Et li sires tant se fioit

En sa moillier et tant l'amoit

Que de rien cure ne prenoit ;

Tout li ert bon quanques festoit,

Que ja nule riens de feïst »⁷³.

L'obéissance est perçue comme une preuve de la vertu de l'épouse, mais qui est conçue comme naturelle. La dévotion et l'obéissance de l'épouse envers son mari est représentée dans les fabliaux au travers des intentions que cette dernière a envers lui. Généralement, ces éléments sont montrés comme étant positifs mais aussi très banalisés, mettant en avant le fait que l'épouse ne fait pas une bonne chose mais juste ce qu'elle doit faire en traitant son mari comme il se doit selon l'ordre établi dans le mariage à la période médiévale.

Les auteurs qui s'attardent sur la piété de l'épouse dans leur récit le font dans deux buts : dans le premier cas de figure la dévotion religieuse de l'épouse est mise en avant

⁷² DMF (s.d.), priser, consulté le 18/03/2022 sur : http://zeus.atilf.fr/scripts/dmfX.exe?LEM=priser1;XMODE=STELLa;FERMER;;AFFICHAGE=0;MENU=menu_dmf;;ISIS=isis_dmf2020.txt;MENU=menu_recherche_dictionnaire;OUVRIR_MENU=1;ONGLET=dmf2020;OO1=2;OO2=1;s=s0b5a32c8;LANGUE=FR;

⁷³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.236, v.4 à 11.

parce que l'aventure du récit est liée à un clerc. C'est le cas dans le fabliau *Le sacristain*, dans lequel l'épouse est courtisée par un clerc et repousse ses avances :

« Dame, fait il, par saint Ligier,
Se jou puis vostre amor avoir,
Tant vous donrai de mon amoir
Ke plus i avra de cent livres :
Saciés que je ne sui pas ivres,
Quant jou ai en vous m'amor mise !
- Li male mors m'eüst ains prise,
Fait ele, u li male rage,
Ke j'eüsce fait cel folage !
Je cuit vous estes desperés,
Ki tel cose me requerés ! »⁷⁴

On peut parfois considérer la mise en avant de la piété de l'épouse vertueuse comme une affirmation de sa vertu, justifiant les éloges qu'il fait de son personnage par la mise en avant de cette dévotion religieuse.

On peut voir cette vertu mise en avant dans plusieurs fabliaux du corpus comme dans *Un chevalier et sa dame et un clerck* dans lequel l'épouse se rend tous les jours à l'église pour prier. Ce rendez-vous quotidien qu'elle ne rate jamais est exposée par l'auteur et elle est qualifiée de « bone » et « corteise »⁷⁵.

La dévotion religieuse des épouses vertueuses est présentée comme une vertu importante, principalement lorsqu'elle fait partie du déclenchement de l'aventure du récit.

⁷⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.141, v.54 à 64.

⁷⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p. 128, v.5 et 13.

3. L'ordre établi et le mariage dans les fabliaux

3.1. Le mariage, un élément acquis dans le récit

Dans les fabliaux étudiés dans ce corpus l'ensemble des textes présente des couples déjà mariés au début du récit. Dans la majorité des récits l'auteur introduit rapidement les époux au début du récit, en quelque vers. La situation est exposée sommairement, présentant une situation initiale et facilement identifiable, le schéma est assez similaire comme on peut l'observer dans cet extrait du fabliau *Estormi* :

« D'une aventure qui avint.

C'est d'un preudomme qui devint

Povre, entre lui et sa fame.

Non ot Jehans et ele Yfame ; »⁷⁶

On ne sait rien de la vie des personnages avant le récit, à moins que cela ne s'avère nécessaire pour la suite du récit, on peut le voir dans une grande majorité de récit. Il peut s'avérer nécessaire parfois pour l'auteur de faire mention de la situation avant le mariage pour faciliter la compréhension du récit, souvent celle de l'époux. C'est le cas dans le fabliau *Les trois boçus* :

« En la vile avoit un boçu,

Oncques ne vi si malostru :

De l'estre estoit moult bien garni

[...] Por l'avoir qu'il ot amassé,

Li ont donee la pucele

Si ami, qui tant estoit bele. »⁷⁷

⁷⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.13, v.3 à 6.

⁷⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome V, 1983, p.200 à 201, v.27 à 50.

Dans cet extrait la situation des deux époux avant leur mariage est brièvement évoquée mais cela reste anecdotique et met en avant leur situation financière et non leur mariage. Le mariage est généralement un élément acquis, qui n'est pas détaillé outre mesure par les auteurs de fabliaux, la mention du couple est faite dans le cas où elle est nécessaire à l'histoire. Le couple est surtout mentionné quand les deux membres de celui-ci sont impliqués. Il en est de même pour la mention de la durée de ce mariage, il n'en est fait mention que lorsque cette information est utile au récit, lors de l'exposition de la situation initiale.

Une des rares exceptions, qui fait mention d'un mariage, est celle du fabliau *La Dame escoliée*, dans lequel la fille se marie au comte au cours du récit, cet épisode est présenté comme anecdotique, l'auteur ne s'attarde pas sur cet élément du récit qu'il évoque sommairement :

« Au matin, quant levé se sont,
Maintenant au mostier en vont ;
La pucele ont o aus menee.
Li quens l'a d'argent honoree.
La dame grant avoir li offre,
Dras et deniers, vaisseaus en coffre. »⁷⁸

L'auteur évoque rapidement le mariage de la fille du couple présenté initialement, et s'attarde plus sur les enseignements qu'elle reçoit de la part de sa mère et de son père. Ici l'intérêt de l'auteur porte sur le changement de statut et de ses implications que sur l'évènement en lui-même.

Il y a également un mariage à peine évoqué mais qui se trouve être essentiel à l'action du récit dans *Le vallet aus douze fames*, puisque le valet se marie dans le récit. Dans ce fabliau aussi l'évènement n'est pas décrit, juste présenté comme lointain, ne présentant qu'un

⁷⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.115, v.207 à 212.

intérêt pour l'action, il advient mais sa description n'est pas faite car elle ne présenterait qu'un intérêt mineur pour l'aventure si elle était détaillée :

« Qu'i li donent une pucele

Aucques courtoise et asés bele.

[...] I la prist, espousee l'eut. »⁷⁹.

Le mariage a lieu, présenté en un vers, l'auteur passe immédiatement aux conséquences et à la suite du récit. Bien que les couples soient les protagonistes privilégiés dans les fabliaux, le mariage est un élément acquis dans la grande majorité des récits, et si ce dernier est mentionné cela se fait de manière très rapide pour laisser la place à la suite de l'action. Même lorsqu'il est présent dans l'intrigue, le mariage n'est pas un élément central, et ce, malgré le rôle privilégié des époux dans les textes.

⁷⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.147, v.29 à 39.

3.2. Un ordre de domination entre les époux

Dans les fabliaux, le mari se place en référent du couple, c'est lui qui agit et jamais son épouse. Elle agit uniquement sous la supervision et les ordres de son mari.

Le mari est aussi celui qui entretient généralement les interactions sociales avec l'extérieur, il est plus rare de voir l'épouse sortir pour converser à la place de son mari. On peut voir dans différents fabliaux du corpus que l'époux part pour son travail ou des affaires, c'est le cas dans *Le Sacristain* ou encore dans *Guillaume au faucon* dans lequel l'époux part pour un tournoi :

« Li chastelains, por tornoier,
Son prist et son los essaucier.
En un loigtieng païs ala :
Molt longuement i demora,
Quar molt ert riches et poissanz.
Chevaliers mena et serjanz
A grant foison ensamble o lui ; »⁸⁰.

On peut voir un autre exemple dans le fabliau *Les perdris* où le mari court chercher le prêtre pour le repas alors qu'il charge son épouse de rester à la maison pour cuisiner :

« Prist deus pertris par aventure.
En l'atorner mist mout sa cure :
Sa fame les fist au feu metre.
Ele s'en sot bien entremetre :
Le feu a fet, la haste atorne.
Et le vilains tantost s'en torne,

⁸⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.232, v.121 à 127.

Por le prestre s'en va corant ; »⁸¹.

Dans cet extrait on voit bien le mari charger son épouse des tâches de la cuisine pendant qu'il se rend à l'extérieur chercher le prêtre. L'ordre de l'époux est clairement énoncé et l'épouse s'exécute immédiatement.

Les époux dans les fabliaux prennent en charge leur part de responsabilité au sein du couple, ils affirment leur autorité, que ce soit en donnant des ordres ou des instructions à leur épouses et en assurant la vie sociale à l'extérieur du foyer.

Dans une grande majorité des fabliaux on peut voir que les époux dominent grâce à la force au sein du foyer, la crainte de représailles physiques est présente, on peut le voir dans différents fabliaux. Les menaces de violence sont souvent présentes, que ce soit directement envers l'épouse ou envers ceux qui lui font la cour.

Dans le fabliau *Le sacristain* on peut voir que lorsque l'époux apprend que son épouse est courtisée par le clerc il a une réaction violente et refuse que sa femme se donne au moins pour de l'argent :

« Ses maris le met a raison :

« Dame, fait il, car nous dignons !

- Sire, por Diu et por ses nons,

Entendés ains a ma besoigne :

Le secretains veut que li doingne

M'amor et deviengne s'amie,

Et dist que a ceste foïe

Me donra cent livres d'estrainne.

- Dame, ceste œuvre est trop vilainne,

⁸¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.8, v.5 à 10.

Ne ja n'avenra, se Diu plaist ! »⁸²

Cet échange violent montre bien que l'autorité que l'époux affirme se confirme par la violence, en particulier quand un autre s'en prend à ses biens ou son épouse. Mais les épouses ne sont pas épargnées par l'affirmation de l'autorité masculine par la violence, on peut le voir dans le fabliau *Les perdrix* dans lequel l'épouse trouve un mensonge pour éviter les foudres de son mari. L'épouse après avoir mangé les deux perdrix accuse le chat pour éviter la colère de son mari, la réaction de ce dernier est très violente :

« « Diva ! Sont cuites les pertris ?

- Sire, dist ele, ainçois va pis,

Quar mengies les a li chas ! »

Li vilains saut isnel le pas,

Seure li cort comme enragiez.

Ja li eüst les ieus sachiez »⁸³

Quand le mari apprend que son épouse n'a plus les perdrix il se jette sur elle enragé, prêt à lui arracher les yeux, elle invente alors un mensonge pour fuir sa fureur. L'époux menace sa femme avec violence quand il comprend qu'elle lui a désobéi.

Dans le fabliau *De la dame escoliée* la jeune épouse du duc reçoit aussi une menace de la violence dont son époux ferait preuve si elle osait lui désobéir.

« Dit li quens : « Or, levrier, après !

Quant vos si preu et isnel estes,

Ge vos conmant desur les testes :

Ençois le tiers champ l'aiez pris !

[...] Il descent, si a tret l'espee :

⁸² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.142, v.72 à 81.

⁸³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.9, v.57 à 62.

La teste andeus mpr a coupee.
La dame mout s'en esmerveille,
Qui la face a clere et vermeille ;
Porpense et dit : 'Cil quens est fiers,
Qui por tant a mors ses levriers... ! » »⁸⁴.

Son jeune époux donne des ordres aux chiens, mais ces derniers ne sont pas à la hauteur de ses exigences alors il les tue. Il explique alors à sa jeune épouse que ceux et celles qui osent lui désobéir subiront un sort similaire. Une menace qu'il exécutera par la suite quand sa femme aura le malheur de changer les sauces du dîner, il la bat et la laisse presque morte :

« Il saut, par les cheveus la prant,
A la terre la met encline,
Tant la bat d'un baston d'espine
Qu'il l'a laissiee presque morte. »⁸⁵.

Les époux dans les fabliaux affirment leur domination sur leurs épouses par la violence, a force et les menaces. Dans ces différents exemples on peut observer que les menaces sont le lot des épouses qui s'écartent du chemin de la vertu, les menaces de violence planent sur les épouses qui craignent la réaction de leur époux si elles ont le malheur de ne pas respecter la volonté de ce dernier.

Dans le couple c'est le mari qui est décisionnaire, l'épouse si elle est vertueuse ne prend aucune décision par elle-même, l'obéissance étant une vertu essentielle de l'épouse à la période médiévale.

⁸⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 117, v.254 à 256.12.

⁸⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 119, v.366 à 369.

On peut observer par exemple dans le fabliau *Haimet et Barat* que l'épouse, bien que les biens du couple soient menacés, ne fait rien sans son mari et respecte les principes qui lui ont été inculquée. Quand elle sait leur bien menacé par les voleurs, elle se réfère à son mari qui est le seul à décider de ce qu'ils vont faire :

« -Suer, dit il, alume le fu,
Et de la busche et du charbon :
Il covient cuire no bacon,
Se vos volez qu'il nos remaigne, »
El alume le fu de laigne
Et met de l'eve en la chadiere,
Et la pendent a la hardiere
Tout belement et tot sans tenche. »⁸⁶

Si l'épouse prend des décisions sans son époux elles s'avèrent généralement néfastes, et les épouses savent qu'elles enfreignent l'ordre établi en agissant de leur propre chef sans avoir consulté leur mari. Souvent bien qu'elles sachent qu'elles ne sont pas autorisées à prendre des décisions, ou qu'elles n'ont pas le droit de faire une chose en particulier, elles le font en cachette. C'est par exemple ce qui arrive dans le fabliau *Les trois boçuz* dans lequel l'épouse brave l'interdit en faisant revenir les nains chanteurs contre l'interdiction de son époux et les cache quand son mari rentre inopinément :

« Et li sires s'en est partis,
Puis est deseur le pont venuz.
La dame, qui ot les boçuz
Oï chanter et solacier,
Les fist toz trois mander arrier,
Quar oïr les voloit chanter ;

⁸⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p.73 à 117, v. 426 à 432.1.

Si a bien fet les huis fermer.
Ainsi com li boçu chantoient
Et o la dame s'envoisoient,
Ez vous revenu seignor,
Qui n'ot pas fet trop lonc demor :
A l'uis apela firerement.
La dame son seignor entent
A la voiz le connut moult bien ;
Ne sot en cest mont terrien
Que peüst fere des boçuz,
Ne comment il soient repus. »⁸⁷

Les épouses, si elles prennent des décisions pas elles-mêmes mènent souvent à la catastrophe, si souvent elles soumettent leurs idées à leur époux, si elles agissent sans leur accord cela mène souvent à la transgression de l'autorité de ce dernier. Les époux sont donc les décisionnaires dans le couple, on peut observer à travers ces exemples que les époux ordonnent et les épouses exécutent

⁸⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome V, 1983, p.202 à 203, v.96 à 112

3.3. Un ordre établi qui nécessite de l'attention

Nous avons évoqué l'importance marquée de la servitude et de la dévotion envers l'époux dans les vertus associées aux épouses dans le mariage médiéval, et cela sert également à entretenir les bons rapports entre les époux. L'accueil que l'épouse réserve à son mari, si ce dernier s'est absenté du foyer, est une scène que l'on retrouve dans différents fabliaux. Les épouses font en sorte de préparer le meilleur accueil possible à leur époux, un dîner copieux et aux mets variés, une table confortable et décorée sont des éléments que l'on retrouve dans différents fabliaux.

On peut voir dans le fabliau *Guillaume au faucon* que l'épouse prend grand soin d'accueillir son mari à son retour d'un tournoi, elle fait préparer un grand banquet et décorer la salle avec beaucoup de soin et de faste :

« La Dame entendi la novele :

Molt par li fu joie use et bele,

Molt par en est joianz et liee,

Tost fu la sale apareilliee

Et mengier fist faire molt gent :

Molt fist bel apareillement

La dame encontre son seignor. »⁸⁸.

« En la sale en est retornee,

Qui fu richement atornee,

Et les tables basses assises,

Et les blanches napes sus mises,

Et anprés les mes aportez,

⁸⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 236, v.383 à 389.

Pain et vin hamster tornez.
Lors sont venu li chevalier
Et sont tuit assis au mengier,
Et plus très bien furent servi
C'on ne porroit raconter ci. »⁸⁹.

Cet accueil que fait la dame à son époux pour son retour est donc décrit brièvement ici comme préparé avec soin, elle fait préparer et décorer une grande salle et fait préparer un grand banquet pour fêter le retour du tournoi : « Qui fu richement atornee »⁹⁰. Cet accueil a été préparé avec soin par l'épouse qui se doit d'honorer son époux en toutes circonstances et faire de son retour un moment agréable.

On retrouve aussi cela dans le fabliau *Le sohai des vez* où l'épouse, bien que modeste cette fois, préparer un copieux dîner et un bain au retour de son époux qui était parti plusieurs jours, ce soin ayant aussi pour but d'entretenir de bonnes relations dans leur couple et leur relation d'amants.

« Sa fame, quant ele lo voit ;
Tel joie com ele de voit
En a fai com de son seignor :
Ainz mais n'en ot joie graignor.
Quant l'ot acolé et baisié,
Un siege bas et aaisié
Por lui aaisier li apreste ;
Et la viande refu preste,
Si mangerent qant bon l'or fu

⁸⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 240, v.444 à 453.

⁹⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.240, v.445.

Sor un coisin, delez lo fu
Qui ardoit cler et sans fumiere :
Moût i ot clarté et lumiere.
Deus mes orent, char et poissons,
Et vin d'Aucerre et de Soissons,
Blanche nape, saine viande.
De servir fu la dame engrande :
Son seignor donoit dou plus bel,
Et lo vin à chacun morsel,
Porce que plus li atalant.
Mout ot la dame bon talant
De lui faire auques de ses bons,
Car ele I ratandoit les suens
Et sa bienvenue à avoir. »⁹¹

Dans cette description qui est faite de l'accueil que l'épouse réserve à son mari on peut voir que malgré le fait que le couple ne soit ni riche, ni noble, la dame prépare un dîner abondant et soigné, elle le fait asseoir dans un siège confortable, met une nape blanche à table et sert de la viande ; « saine viande » (vers 130) , du poisson ; « poissons » (vers 128) et du vin ; « vin d'Aucerre et de Soissons » (vers 129)⁹².

Les épouses vertueuses dans les fabliaux préparent avec attention le retour de leur époux, qu'elles se doivent de célébrer, un schéma qui fait partie intégrante du récit des deux fabliaux cités précédemment. Les descriptions mettent en avant le soin que les épouses ont mis dans la préparation du retour de leur époux que ces dernières aient de grands moyens

⁹¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 240, v.444 à 453.

⁹² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.116 à 240, v.444 à 453.

ou de plus modestes. Elles doivent marquer le retour du mari par un geste qui exprimé leur dévotion envers ce dernier.

Dans de nombreux fabliaux on peut voir des époux menacer leur femme si elles tentent ou esquissent la moindre once de désobéissance. Ces menaces, souvent portant sur la violence physique que l'époux est en mesure d'infliger à son épouse si elle ne lui obéit pas.

C'est le cas dans le fabliau *La dame escoliée* le jeune mari abat un chien sous les yeux de sa femme en lui expliquant que c'est le sort qui attend quiconque désobéirait à ses ordres. Cette scène met en avant la violence dont l'époux est capable si ceux qui sont sous ses ordres ne lui obéissent pas ou contredisent ses ordres. Cette démonstration de violence sur les chiens est un ultimatum de l'époux à l'encontre de sa jeune épouse, une menace ouverte ; si elle lui désobéit elle sera durement punie. Une menace claire et d'une grande violence qui fait planer sur la jeune épouse la peur de contredire son mari :

« Sire, ce dist la dame au conte,

Cel palefroi et cez levriers

Deüsiez vos avoir mout chiers,

Por mon père, non pas por moi :

Morz les avez, ne sai por quoi. »

Ce dit li quens : « Por seul itant

Que trepasserent mon conmant ; »⁹³

Nous pouvons aussi noter dans le fabliau *Les perdrix* que bien que l'épouse n'ait pas été menacée par son époux au cours du récit, mais que, lorsqu'elle a fini de manger le plat que son mari lui avait demandé de préparer, elle se met immédiatement à chercher une échappatoire, en accusant le chat, pour éviter les représailles qu'elle pourrait subir si son époux apprenait qu'elle avait mangé les deux perdrix avant son retour :

⁹³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.117, v.270 à 276.

« Lasse, fet ele, que ferai ?
Se tout menjue, que dirai ?
Et comment le porrai lessier ?
J'en ai mout très grant desirrier !
Or aviegne qu'avenir peut,
Quar toute mengier le m'estuet ! »⁹⁴

La menace bien qu'elle ne soit pas explicite dans ce récit est bien présente puisque l'épouse craint les représailles de son forfait et cherche à s'en défaire. La menace plane bien qu'elle n'ait pas été explicite, le mari ayant bien ici une place dominante au sein du foyer et du couple.

Les épouses dans certains fabliaux font preuve d'un appétit sexuel notable qui se manifeste par des demandes plus ou moins appuyées.

On peut le voir dans le fabliau *La dame qui aveine demandoit pour Morel sa povende avoir* où l'épouse demande sans arrêt des rapports sexuels à son époux qui finit par en être épuisé par les assauts répétés de sa femme :

« Quant vint après a l'autre nuit,
Cilz s'endormi jusqu'à mienuit ;
Et cele, qui ne dormoit pas,
Ainsois bouta son mari tant,
Et dist c'on li tenist convant ?
Cilz s'aparoille et monte sus,
Qu'a mont, qu'a val, que sus, que jus,

⁹⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.9 à 240, v.47 à 52.

Ainsis fist a pou de sejour

Des le couchier jusques au jour. »⁹⁵

Nous pouvons aussi voir un exemple dans le fabliau *Le sohai des vez* où l'épouse se couche frustrée parce que son mari s'est endormi avant de satisfaire ses envies, elle rêve alors d'un marché où il n'est proposé que des pénis, et quand elle trouve enfin celui qu'elle souhaite acheter elle tape dans la main du marchand qui se trouve en réalité être le visage de son mari, qu'elle frappe violemment :

« Tote iert preste de la besoigne.

Cil n'ot cure de sa moillier,

Qui lo joer et lo veiller

Soufrist bien encor un piece.

Ne cuidiez pas la dame siece

Quant son seignor endormi trove !

« Ha, fait ele, com or se prove

Au fuer de vilzin puant ort :

Qu'il deüst veiller, et il dort !

Mout me torne or a grant anui :

Trois mois a que je avoc lui

Ne jui, ne il avoques mi !

Or l'ont deiable endormi,

A cui je l'otroi sanz desfance ! »⁹⁶

⁹⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IX, 1983, p.195, v.177 à 186.

⁹⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.268, v.49 à 61.

La sexualité tient une part importante dans les fabliaux et au sein des couples, qui apporte souvent le comique de la situation. Les épouses ont ici un appétit sexuel qui prend une place importante dans le couple. L'épouse qui n'est pas satisfaite entre dans une forme de transgression en faisant un rêve érotique et qui approche d'une sorte de tromperie onirique. La sexualité dans le couple est régie par le mari, lorsque ce dernier perd l'ascendant sur sa femme concernant la sexualité on observe in renversement de la situation. Le mari est alors dans l'obligation d'intervenir pour contrôler le désir de son épouse.

Contrairement aux fabliaux qui mettent en scène des demoiselles ignorantes de tout ce que touche aux rapports amoureux, les épouses ne sont pas naïves voire parfois comme ci-dessus pleinement ouvertes sur leur sexualité, tant que cette dernière reste dans le cadre de leur mariage.

Chapitre II : Les enjeux et les limites que soulève la figure de l'épouse vertueuse

1. La place de la figure de l'épouse vertueuse dans les fabliaux

1.1. L'épouse, personnage secondaire qui ne peut exister sans son époux

Bien que l'épouse se trouve souvent au cœur de l'action des fabliaux elle est rarement l'actrice principale de l'action qui se déroule. Elle se place généralement en retrait, comme dans le fabliau *Haimet et Barat*. L'épouse bien qu'elle assiste au cœur de l'action en est rarement l'actrice directe :

« Dame, fait il, ne dormez mie !

Dormirs n'est or pas de saison ;

Et g'irai aval la maison,

Savoir se ge troverai ame.

- Non ferai ge ça ! » dit la feme.

Travers, qui mout fu saiges hons,

Se lieve et veit par la maison ; »⁹⁷

On peut voir dans cet extrait que c'est l'époux qui prend les choses en main plutôt que son épouse, bien qu'elle reste éveillée à la demande du mari. Elle reste dans la maison alors que son époux se démène dehors avec les brigands usant de diverses ruses pour récupérer son jambon volé. L'épouse ne prend pas part à l'aventure, elle reste à l'écart de l'action et ne fait qu'exécuter les ordres que lui donne son époux.

Généralement placée en spectatrice l'épouse vertueuse a tendance à s'illustrer plus par des paroles que des actions physiques, comme dans le fabliau *Le sacristain* où l'épouse bien qu'elle propose à son époux de faire venir le clerc chez elle et de le dépouiller, ne participe pas directement à son meurtre. Bien que le plan pour dépouiller le clerc vienne d'elle,

⁹⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p.68, v.238 à 244.

l'épouse laisse à son époux la charge de prendre en main cette aventure et le soin de donner au clerc une violente leçon.

« Et li borgois ne tarda plus :
En sa canbre entra pas un wis
A tut une mace quarree,
Le couche fu grans et lee,
Et il se mist en un recoi
Entre le lit et le paroi.
[...] Quant li borgois saut de l'agait
- Le mache tint a ses deux mains –
Et dist : « par mon cief, secretains,
Venus estes a vostre jor ! »
[...] Le mache lieve a ses deus mains,
Tel cop sor le teste li doune
Ke toute esmie la couroune,
Se que tous li cerviaus espant :
Li moines por le mort s'estent. »⁹⁸

On peut remarquer le même schéma dans le fabliau *Estormi* où l'épouse est l'instigatrice du plan, et amène les clercs à la suivre, mais laisse son mari agir quand il s'agit de les battre voire les tuer. Bien que dans ces deux récits l'épouse fasse venir les clercs dans un piège elle n'agit pas directement contre eux, elle reste spectatrice de ce qui suit.

L'épouse vertueuse est donc placée au cœur de l'action mais reste malgré tout spectatrice des actions des hommes. On peut par exemple observer le fabliau *Guillaume au faucon* : l'épouse vertueuse s'illustre par son refus des avances qui lui sont faites, ses paroles fortes,

⁹⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.143 à 144, v.149 à 184.

et fait face aux actions de Guillaume et de son mari, ce sont eux qui agissent alors qu'elle ne fait que converser avec eux :

« dist la dame : « Par saint Omer,

Molt vos covient a jeüner,

Que se devant lors ne mengiez

Que vos aiez mes amistiez,

Ce n'ert, sicom j'ai enpensé,

S'rent soiez li nouveau blé »

[...] Molt fu la dame vers lui fière,

Qu'ele nel daigna regarder. »⁹⁹

Dans cet extrait l'épouse est spectatrice des actions de Guillaume, mais n'agit pas et après avoir réaffirmé son refus elle l'ignore, elle n'agit pas tant que son époux n'est pas présent. L'épouse vertueuse reste toujours en retrait de l'action. Bien qu'elle soit essentielle au déroulement de l'histoire, elle reste purement spectatrice de l'action, ce n'est que lorsqu'elle entre dans la transgression qu'elle mène des actions par elle-même.

L'épouse vertueuse ne prend pas de décisions et dans la majorité des cas n'agit que sous la supervision de son mari. Par l'obéissance de l'épouse vertueuse l'époux est donc celui qui agit mais aussi celui qui donne les ordres et des indications à son épouse, se plaçant donc en référent. L'époux est celui qui détermine les actes de sa femme, et son implication ou non dans l'action.

La prise de décision passe par l'approbation du mari comme dans *Le sacristain* où l'épouse propose son plan à son époux avant de le mettre en application, et n'agit qu'après en avoir reçu l'ordre.

⁹⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.237, v.329 à 345.

En retrait, elle est peu sollicitée dans l'action, ou si c'est le cas c'est que son intervention s'avère nécessaire pour la suite des événements. Si elle n'est pas essentielle à l'action, l'épouse n'est pas sollicitée et donc n'agit pas, son obéissance la place donc en spectatrice, participant rarement.

1.2. Un personnage nécessaire à l'intrigue car souvent déclencheur de l'aventure

Dans une grande majorité des fabliaux l'épouse est transgressive et non vertueuse, souvent adultère, ce qui est généralement le déclencheur de l'action ou de l'aventure du fabliau, il en est de même pour les vertus de l'épouse. L'épouse qui refuse les avances souvent accompagnées d'argent fait preuve de vertu et de fidélité, cet événement se retrouve être le déclencheur de l'action. Dans de nombreux fabliaux le fait que l'épouse refuse les avances d'un homme, faisant alors preuve de vertu, est l'élément déclencheur de l'action du fabliau.

C'est le cas dans les fabliaux *Guillaume au faucon* ; *Estormi* ou encore *Le sacristain*. L'épouse en refusant les avances d'un ou plusieurs hommes est à l'origine de l'action du récit et de l'aventure qui est relatée.

Dans ces cas on voit que le refus de la femme est verbal, bien que dans le cas de *Le prestre teint*, l'épouse en arrive à frapper le prêtre trop insistant. La vertu se pose alors en élément déclencheur, le prêtre luxurieux refusant d'essuyer un refus de la part de celle qu'il aime :

« Mout le ledenge et le maudit ;
Fors l'a geté de sa meson,
Et si fort le fiert d'un tisonn
Que pou s'en faut qu'el ne l'esfronte !
Li prestres o tote sa honte
S'en vet fuiant a'son ostel.
Mout se porpense d'un et d'el,
Par quel enging , par quel manière,
Ou par avoir ou par proiere,

Il porroit son deduit avoit. »¹⁰⁰

C'est aussi dans le cas des fabliaux *Estormi* et *Le prestre teint*, l'épouse en dénonçant à son époux les agissements de son prétendant initie la réaction de son mari qui rentre alors dans l'action activement et agit pour punir, et dépouiller de son argent celui qui tente de voler la vertu de sa femme :

« Cele respont : « Tost vos diré,
Ja de riens ne vos mentiré,
Por quoi a esté la clamours :
Li prestre m'apeloit d'amours,
Si m'envoia sa pautonniere,
Ce sachiez vos, de grant maniere,
Qui de folie me requist.
Tieus soudees que ele quist
Li rendi, car bien li dui rendre. »
Dant Picon, qui bien sot entendre
Que sa fame a reson et droit,
Dist que mout forment li pesoit
Qu'el ne l'ot mieus forment batue : »¹⁰¹

Dans ces récit la trame narrative est très similaire, les épouses vertueuses refusent les avances qui leur sont faites et ce refus, qui est suivi par le récit de l'aventure à l'époux, est

¹⁰⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.320, v.51 à 60.

¹⁰¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.324 à 325, v.229 à 241.

l'élément qui déclenche la suite de l'aventure ainsi que la partie comique ou divertissante du récit :

« Se li prestres plus vos arguë,
Dites que vos ferez son bon,
- Mes largement vos doint du son -,
Et que li vos face savoir
Le jor que il voudra avoir
De vos tote sa volenté.»
Lors a la dame creanté
Qu'ele fera sanz contredit
Tot ce que son mari li dit. »¹⁰²

Dans cet extrait du fabliau *Le prestre teint*, le mari, après avoir appris que le prêtre a fait des avances à son épouse, décide de lui tendre un piège à l'aide de sa femme. Cette dernière ayant refusé avec virulence les avances pour rester fidèle à son époux fait ensuite preuve d'obéissance en appliquant à la lettre ses instructions de son époux sans le contredire.

Les vertus de l'épouse sont un élément qui est à l'origine de l'aventure de ces récits, la ruse sert ici le couple, contrairement aux récits centrés autour de l'adultère dans lesquels la ruse sert les amants.

¹⁰² ¹⁰² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.325, v.242 à 250.

2. La parole de l'épouse vertueuse

2.1. Une parole discrète

Chaque élément dans un fabliau se doit d'être essentiel à l'avancée du récit : les dialogues longs sont proscrits, laissant place à des échanges courts qui sont essentiels au développement du récit.

L'épouse vertueuse comme nous l'avons vu tient une place discrète dans les fabliaux, laissant généralement place à l'époux qui est, lui, plus engagé dans l'action. L'époux a donc plus de temps de parole que l'épouse. On peut voir que dans la majorité des fabliaux de ce corpus les épouses vertueuses n'ont que quelques vers de dialogue. C'est le cas dans le fabliau *Haimet et Barat* où l'épouse n'a en tout que 40 vers de dialogue alors que son époux en a lui 88. L'époux prend donc la parole deux fois plus que sa femme au cours du récit qui compte au total 508 vers. On peut par exemple l'observer dans cet extrait où elle convainc son époux de prendre les choses en main pour éviter le vol du jambon :

« - Sire, quar l'alomes despendre,

Fait sa feme, por esprovers

Se nos le porriens tenses :

Se li bacons est mis a terre,

Il ne le savront mais ou querre,

Quant ne le troveront pendant. »

Tant li fait sa feme entendant

Que Travers monte cele part. »¹⁰³

Dans cet extrait une partie est au discours direct, mais l'auteur ne développe pas plus le discours de l'épouse et résume la suite en un vers au discours indirect. Bien que le discours

¹⁰³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p.67, v.194 à 20.

de l'épouse soit essentiel à l'action, l'auteur écourte sa parole en la résumant, ce qui laisse à l'épouse une place secondaire dans le récit.

Il arrive même dans certains fabliaux que l'épouse n'ait presque aucune ligne de dialogue, ses paroles sont totalement résumées et rapportées par le narrateur, ne laissant qu'un discours indirect parvenir au lecteur. C'est le cas dans cet extrait du fabliau *Estormi* dans lequel le récit que fait l'épouse à son époux, est résumé au discours indirect :

« Ainz Yfame ne vout entendre

Lor parole ne lor reson,

Ainz a tout conté son baron

L'afere, tout si comme il va. »¹⁰⁴

L'aventure ayant déjà été contée au début du fabliau, le discours de l'épouse est écourté pour ne pas s'attarder sur les détails de ce qui a déjà été raconté.

On peut aussi en voir un exemple dans le fabliau *Un chevalier et sa dame et un clerk* dans lequel l'auteur résume le discours de refus que fait l'épouse au jeune clerk :

« La dame ist k'ele ne voleit,

Kar de li cure ne avoit,

Pur sa dolur ne pur sa joie.

[...] Tant ke sa dame se humelie

E dist ke volentiers irreit

E de la folie le chastiereit. »¹⁰⁵

Bien que ce passage ait son importance dans le récit, l'auteur résume en quelques vers les paroles de l'épouse au discours indirect.

¹⁰⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.14, v.36 à 39.

¹⁰⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome X, 1983, p.134, v.241 à 248.

Les figures d'épouses vertueuses ont peu de dialogues dans les fabliaux. Il arrive pourtant dans certains cas que leur parole prenne une place plus importante dans le récit, généralement lorsque leur mari est absent, laissant donc plus de place à l'expression de la femme.

Si les épouses vertueuses ont de plus longs dialogues, c'est généralement lorsque leur mari est absent comme dans *Guillaume au faucon* : l'épouse a un dialogue assez long avec Guillaume au début du récit, mais un fois son mari revenu, elle ne s'exprime plus autant. On passe alors d'une dizaine de vers en moyenne par dialogue à deux ou trois après le retour du mari, alors que ce dernier a des dialogues qui font majoritairement le double. Nous pouvons voir ici un extrait du dialogue entre la dame et Guillaume lorsqu'elle refuse ses avances :

« Guillaumes, dist ele, est ce gas ?

Ge ne vos aimeroie pas :

Vos gaberoiz encor autrui !

Oncques mais gabee ne fui,

Par mon chief, com vos m'avez ore !

Se vos me pallioiz encore

De ce vos m'avez ci dit,

Ne remendroit, se Dieus m'aïst,

Que ge ne vos feïsse honte ! »¹⁰⁶

Cette longue tirade qui fait dans son intégralité 24 vers s'oppose totalement aux quelques paroles que l'épouse a ensuite lorsque son époux est de retour. Comme dans cet extrait dans lequel elle explique à son époux que le jeune homme qui refuse de s'alimenter est malade d'un mal dont il ne peut guérir :

« - Il est trop cointes devenuz,

¹⁰⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.236, v.281 à 289.

Dit la dame, gel vos dirai,
De mot ne vos en mentirai :
Il est malades d'un tel mal
Dont je n'avra medecinal,
Sicom ge cuit, en nule guise. »¹⁰⁷

On peut voir dans cet extrait que l'épouse, bien qu'elle ne mente pas à son époux, fait le choix de ne pas dire toute la vérité sur l'état du jeune Guillaume, qui souffre en réalité de l'amour qu'il porte à la dame. Cette dernière édulcore son récit devant son époux, limitant elle-même ses paroles. Dans la suite du récit elle ne parle que très peu, laissant sa place à son mari qui prend en main la situation et offre finalement à Guillaume son faucon pour qu'il aille mieux. La parole de l'épouse est limitée en présence de son époux, lui seul ayant la charge de tout ce qui concerne le foyer, il reprend sa place de patriarche et l'épouse s'efface en sa présence.

Si la présence du mari restreint les actions de l'épouse il en est donc de même pour la parole. L'épouse reste discrète lorsqu'elle est en présence de son mari, restant à sa disposition et obéissant à ses ordres, elle s'exprime assez peu, laissant place à son mari. Il n'y a que lorsque ce dernier est absent que l'épouse peut prendre la parole plus librement.

¹⁰⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.240, v.463 à 468.

2.2. Une autorisation pour parler

Comme nous l'avons déjà évoqué, les épouses vertueuses évoluent principalement dans le foyer. Dans les fabliaux il est rare de les voir en sortir, elles n'ont donc qu'un moment en particulier pour parler à leur époux, quand il se trouve lui-même au foyer.

De ce fait les discussions entre les deux individus sont limitées à des moments particuliers de la journée, si le mari n'est pas complètement absent du foyer pour une durée plus importante. Dans les fabliaux, l'époux travaille à l'extérieur du foyer, ce qui limite les interactions entre lui et son épouse qui reste au sein du foyer. Les interactions entre les deux parties du couple ont lieu à la fin de la journée. On peut le voir dans le fabliau *Haimet et Barat*, dans lequel l'épouse rencontre les deux voleurs alors que son mari est parti travailler. Elle raconte alors tout à ce dernier :

« Dient : « Dame, ou est vo barons ? »

Cele ne quenut les larrons :

« signor, fiste le, il est el bos

Por faire amener des fagoz.

[...] Et Travers repaire a l'ostel,

Qui le jor n'ot gaires conquis.

« Sire, dui home vos ont quis,

Fait sa feme, dame Marie,

Qui tote m'ont fait esmarie ;

Que g'estoie seule en maison

Et il sistrent sor no laizons, »¹⁰⁸

¹⁰⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p.66, v.139 à 172.

On peut voir dans cet extrait que lorsque les deux brigands questionnent la dame sur l'absence de son époux elle répond qu'il est parti travailler, et à son retour elle l'informe immédiatement de la visite louche qu'elle a reçue.

La communication entre les époux est donc limitée par le travail du mari. Puisque l'épouse vertueuse évolue principalement au sein du foyer, cela limite aussi les discussions entre les époux à cet espace, les échanges restent alors privés dans le cadre de la maison.

Si l'épouse souhaite dire quelque chose à son époux, cette dernière a souvent une contrainte qui est celle de l'autorisation. Elle ne s'exprime que lorsque son époux l'y autorise, si bien que même au sein de l'intimité du foyer sa parole est encore limitée. On peut voir dans certains fabliaux que l'épouse ne s'exprime que lorsque la situation le lui permet. A contrario si son époux estime qu'elle n'a rien à dire, il peut lui dire de se taire ou la réprimander. L'épouse vertueuse, ayant une place subordonnée à son époux, ne prend la parole que lorsque cela s'avère nécessaire ou qu'elle en a l'autorisation. Dans le fabliau *Estormi*, lorsque l'épouse voit son époux abattre le prêtre sous ses yeux, elle est prise de panique mais son époux la réprimande en l'interdisant de dire un mot :

« Yfame en fu mout esmarie ;

Jehans jure saint Marie,

Se sa fame noise fesoit,

De sa maçe ferroit.

Cele se test. »¹⁰⁹

Dans cette situation le mari menace son épouse de la battre si elle émet un seul son, il veut éviter que son crime ne soit dénoncé par un cri d'effroi de son épouse. L'époux use donc de la menace pour faire taire son épouse.

La communication de l'épouse vertueuse avec son époux est donc limitée, que ce soit par les contraintes du travail du mari, mais aussi par ce dernier qui peut exiger de sa femme le silence s'il le désire.

¹⁰⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.17 à 18, v.187 à 191.

L'épouse a peu d'échanges avec son époux, limités par la contrainte de lieu et celle de l'autorisation, ce qui est une manifestation de son obéissance. L'épouse vertueuse ne s'exprime pas par l'intermédiaire de dialogues longs et sulfureux, elle se limite à ce qui est essentiel, majoritairement réduite au silence par ces contraintes.

Ce n'est qu'en l'absence du mari que la parole de l'épouse est plus libre, bien qu'elle reste toujours marquée par la vertu. Généralement le discours de l'épouse est en effet le reflet d'une vertu. On peut observer le reflet de la fidélité de l'épouse dans le discours de refus dans le fabliau *Un chevalier et sa dame et un clerk* :

« Jeo merci ? fete ele, de quei ?

Ne me mesfeites unkes de rien

Ne jeo vers vus, ceo savez bien :

De vos pecchez vus face merci

Deu meimes, kar ceo est en li.

[...] - Vous ne dites pas reisun,

Dist la dame, ainz dites folie ! »¹¹⁰

Dans ce discours on peut voir la volonté de l'épouse de rester fidèle à son époux quoi qu'il arrive, et malgré la menace. Ces paroles de l'épouse sont une démonstration de la vertu dont elle fait preuve.

La parole de l'épouse est essentielle au récit, elle est parfois résumée par l'auteur du fabliau, bien qu'elle reste importante pour la suite de l'aventure. Souvent reflet de la vertu dont l'épouse fait preuve dans le récit, ses paroles mettent en avant son obéissance et sa fidélité.

¹¹⁰Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome X, 1983, p.135, v.284 à 295.

3. Une figure vertueuse et d'exemplarité

3.1. La figure de l'épouse vertueuse, exemplaire pour l'auteur et son public ?

Si les fabliaux se terminent souvent sur une morale, il est très rarement question du comportement de l'épouse, qu'elle soit vertueuse ou non dans ces courtes morales qui apparaissent dans la majorité des cas à la fin du récit¹¹¹. Philippe Ménard décrit leur contenu en ces termes : « Ils se bornent habituellement soit à résumer la situation en une constatation frappante, soit à souligner une conduite fâcheuse qu'il convient d'éviter »¹¹².

En effet les *exempla* des fabliaux ne remettent en question que dans de très rares cas en cause le comportement de l'épouse et se focalisent généralement sur les personnages masculins ou des leçons de vie plus générales. Les *exempla* visent majoritairement le public masculin comme on peut le voir dans *La dame escoliée* où dans l'*exemplum* final l'auteur ne remet pas en question le comportement de l'épouse mais bien celui de son mari, puisque c'est ce dernier qui est responsable de sa femme :

« Benoit soit il, et cil si soient
Qui lor males femes chastoient ;
Honi soient, et il si ierent,
Cil qui lor feme tel dangierent.
Les bones devez mout amer,
Et chier tenir et hennorer,
Et il otroit mal et contrainre
A ramosneuse de put aire.
Teus est de cest flabal la some :

¹¹¹ Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, Chapitre III *La morale des fabliaux*, Partie I *L'intention didactique*, Presses universitaires de France, 1983, p.110.

¹¹² Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, Chapitre III *La morale des fabliaux*, Partie I *L'intention didactique*, Presses universitaires de France, 1983, p.110 à 111.

Dahet feme qui despit home ! »¹¹³

Bien qu'il soit fait mention des vertus des épouses, et de leurs vertus dans cet *exemplum*, l'auteur n'adresse pas ce discours aux femmes mauvaises qui pourraient s'inspirer de ce récit pour être de meilleures épouses, mais bien aux maris qui doivent aimer leur épouse si elle est bonne avec eux et la punir si elle est mauvaise.

Dans les fabliaux de ce corpus, les épouses vertueuses, si elles peuvent être parfois mises en avant pour leur bon comportement par les auteurs, ne sont pas un élément assez significatif du fabliau pour prendre place dans l'*exemplum*. On peut le voir dans le fabliau *Guillaume au faucon* dans lequel, bien que la vertu de l'épouse soit l'élément qui a déclenché l'aventure du récit, l'*exemplum* final s'attarde sur la persévérance de Guillaume :

« Et Dieus en doint aussi joïr,

Sanz demorer et sanz faillir,

A toz iceus qui par amors

Sueffrent et paines et dolors :

Si fera i, se ne lor faut

Bon cuer. Ici li contes faut. »¹¹⁴

Ici bien que l'épouse tout au long du récit résiste aux avances de Guillaume, faisant preuve de vertu, elle finit par céder aux avances du jeune homme. A la fin de son récit l'auteur met en avant la persévérance du jeune homme qui a fini par porter ses fruits puisque la dame change d'avis à son propos, et ce malgré ses nombreux refus. La mise en avant de la persévérance de Guillaume, qui amène l'épouse à accepter l'adultère qu'elle refusait avec volonté, montre bien que l'importance porte ici sur le personnage de Guillaume et non sur celui de l'épouse qui tombe finalement dans l'adultère.

¹¹³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.125, v.565 à 574.

¹¹⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.245, v.630 à 635.

Les épouses, bien qu'elles fassent partie intégrante du récit, et en sont parfois même le sujet, ne sont jamais visées par les *exempla* qui terminent le récit, ils sont toujours adressés aux hommes. Que l'épouse fasse preuve ou non de vertu dans le récit, les quelques vers de moralité finale s'adressent au public masculin, plus encore lorsque l'épouse ne fait pas preuve de vertus en les encourageant à recourir à la réprimande s'ils se retrouvent dans une situation similaire.

Nous avons vu que les vertus de l'épouse sont dans de nombreux fabliaux mises en avant par les auteurs, que ce soit au détour d'une description ou par les actions directes du personnage. Mais ces vertus ont-elles pour but d'être exemplaires ou sont-elles plus simplement représentatives d'un idéal ?

Les figures vertueuses ne sont pas citées dans l'*exemplum* final des fabliaux, leur comportement ou leur parole a peu de place dans le récit, elles sont souvent réduites à des figures passives qui ne sont pas présentes à des fins exemplaires car le but n'est pas de prodiguer une leçon directe au public féminin des fabliaux.

Les figures d'épouses vertueuses incarnent une sorte d'idéal, obéissantes, fidèles et pieuses. Elles reflètent une image que la société médiévale projette et que l'on retrouve dans les fabliaux mais n'ont pas de visée didactique intrinsèque, n'ont pas de visée exemplaire. Elles sont plus probablement le reflet d'un idéal de la société médiévale que l'on retrouve dans ces récits, un personnage type sans intention.

3.2. Des figures d'épouses exemplaires

L'épouse tient une place secondaire dans l'action du récit, laissant le rôle actif à son époux, elle est généralement passive et ce même si elle est à l'origine de l'action.

La très légère participation de l'épouse vertueuse à l'action dans les fabliaux, sa parole réduite et sa discrétion en font un personnage secondaire qui assiste le personnage principal, dans notre corpus lce dernier est son mari.

Si l'épouse prend une place très importante dans le récit, où elle occupe la première place, c'est que le mari est absent, ou alors qu'elle lui cache quelque chose. Ainsi nous l'avons vu dans le fabliau *Guillaume au faucon*, l'épouse tient une place importante dans le récit mais au retour de son mari, c'est lui qui prend la place principale en agissant et prenant les décisions.

Parfois l'épouse vertueuse se trouve toutefois au centre de la trame et elle agit alors dans un but précis comme dans le fabliau *Le vallet aus douze fames* ou encore *La bourse pleine de sens* : il s'agit alors de donner une leçon à son mari et de le ramener vers le droit chemin. Dans le premier l'épouse donne une leçon à son époux en l'épuisant pour lui retirer sa folle idée d'épouser douze femmes :

« Qu'i li donent une pucele

Auques courtoise et asés bele.

Et cele ot oï bien sovent

Du bacheler le serement

Que fame nule ne prendroit,

Se dis ou douze n'en avoit.

[...] Ains que passast le demi ans,

Fu si las, si recreans,

Si ot si megres les meiseles

Que ce semble deux viez asteles,

S'est plus jaune que pié d'escoufle. »¹¹⁵

L'épouse dans ce récit épuise son époux pour le faire renoncer à son idée de polygamie qui va à l'encontre des enseignements sociaux et religieux. Mais bien que dans ce récit l'épouse agisse dans le but d'amener son mari vers le droit chemin, ce n'est pas son action qui est louée en fin de récit, au contraire l'auteur conseille de se méfier des épouses :

« Cist fableaus dit au definer :

Qui croit sa fame plus que lui,

Sovent avra duel et anui.

Por ce ne doit nul aastir

De chose qu'il ne peut fournir.

Por ce qui est droiz qui mal porchace,

Qu'a la fiee mau li face ! »¹¹⁶ 151-160 p150

Dans ce récit la ruse de l'épouse est mise au service de l'époux qui retrouve la raison. La ruse sert donc ici la vertu. Nous l'avons vu, l'épouse tient un rôle dans le couple qui lui impose d'aider son mari à ne pas commettre de péchés et de rester sur le droit chemin. Dans le fabliau *La bourse pleine de sens*, l'épouse fait également usage d'une ruse pour que son époux, infidèle, réalise que sa maîtresse n'en veut qu'à sa fortune. L'épouse, lorsqu'il part en voyage, lui demande de ramener une « bourse pleine de sens ». Le mari à son retour met donc sa maîtresse à l'épreuve en lui faisant croire qu'il a tout perd. Cette dernière le met à la porte, alors que son épouse accueille son mari qu'elle croit démunie, à bras ouverts :

« Sire, fet el, or soiés tis :

S'il avoit dis mile livres,

S'en serés vos par tens delevres.

¹¹⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.146 à 147, v.29 à 49.

¹¹⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.150, v.151 à 160.

Aiez bon cuer et bon corage,
Et vendez tot mon heritage,
Vignes, mesons, et prez et terres,
Bestes, muebles et eles et serres ;
[...] Lors le fist vestir comme roi,
Et du mengier a pris conroi,
Quant orent mengié a loisir,
Si vont reposer et dormir »¹¹⁷

L'épouse, par sa requête étrange au départ de son époux, le pousse à questionner sa relation avec son amante, et ce dernier, lorsqu'il teste les deux femmes, réalise qu'il se fourvoyait et ne devrait pas tromper celle qui l'aime et le soutient avec une femme qui n'en avait qu'après son argent. A la fin du récit l'auteur met en évidence la bêtise de l'époux et met en avant les vertus de l'épouse :

« Por ce est fous, sachiez de voir,
Li hons qui a bone moillier,
Quant il se va aillours souiller
As foles garces tricheresses,
Qui plus que chaz sunt lecheresses,
Ou il n'a vérité ne foi,
Amour, ne leauté, ne loi ;
Et quant de l'ome ont fet leur preu,
Mieus l'ameroient en un feu

¹¹⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome II, 1983, p.145, v.284 à 306.

Qu'il ne feroient delés aus. »¹¹⁸

La fidélité de l'épouse de ce récit est louée par l'auteur dans ce passage. Il la qualifie de « bone » et déplore la folie de l'époux d'avoir éprouvé de l'amour à une femme vénale alors qu'il avait une épouse fidèle et sincère qui était à ses côtés. Ici encore c'est bien le comportement de l'époux qui est visé et non les vertus de son épouse qui, bien que louées, ne sont pas au centre de l'attention.

Bien que l'épouse vertueuse use parfois de sa position pour amener son époux vers le droit chemin, son action reste secondaire et l'acteur principalement visé dans le récit est bien l'époux, qui doit faire attention à ses gestes et résister à la tentation. La vertu de l'épouse, même si elle est utilisée pour ramener l'époux à la raison n'est pas placée comme l'élément central du récit, la leçon à en tirer est de ne pas se laisser aller à la tentation dans les bras d'autres femmes.

¹¹⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.148, v.422 à 431.

3.3. Une figure vertueuse humaine commettant des erreurs

Le fabliau *Les perdris* est un exemple de la faiblesse féminine présente dans les fabliaux. On introduit un personnage d'épouses vertueuse, qui cherche à obéir à son époux et faire ce qu'on lui demande. C'est ce qu'il se passe au début du récit. L'époux tue deux perdrix et demande à sa femme de les faire cuire pendant qu'il va inviter le prêtre à manger. Tout d'abord l'épouse s'exécute et fait cuire les perdrix comme son mari le lui a demandé :

« Une aventure qui est vraie,
D'un vilain qui delez sa haie
Prist deus pertris par aventure.
En l'atorner mist mout sa cure :
Sa fame les fist au feu metre.
Ele s'en sot bien entremetre :
Le feu a fet, la haste atorne.
Et li vilains tantost s'en torne,
Por le prestre s'en va corant ; »¹¹⁹

Mais l'épouse, bien qu'elle ait la volonté d'obéir à son époux ne peut résister à l'envie qui lui prend de goûter une des perdrix. Mais il est précisé qu'elle ne le fait pas par volonté de créer la discorde mais juste pour assouvir cette envie incontrôlable et très humaine :

« La dame a le haste jus mis,
S'en pinça un peleüre,
Quar mout ama la lecheüre :
Quant Dieus li dona a avoir,
Ne beoit pas a grant avoir,

¹¹⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.8, v.3 à 10.

Mes a toz ses bons accomplir.

L'une pertris cort envair :

Andeus les eles en meljue ; »¹²⁰

L'épouse n'est pas mauvaise, elle veut juste avoir ce qu'elle désire sans attendre, elle mange donc les perdrix et invente un mensonge pour ne pas subir les représailles de son époux.

Les épouses vertueuses font souvent face à la tentation dans les fabliaux, que ce soit celle de la luxure ou plus simplement celle de manger les deux perdrix par envie. Si la majorité d'entre elles résistent à la tentation de l'adultère, ici, l'épouse, bien que présentée comme obéissante au début du récit, cède face à cette tentation.

Dans différents fabliaux, on peut observer dans les figures d'épouses vertueuses une peur du péché, une peur qui les empêche de commettre certains actes ou transgressions, ou qui peut amener des regrets face à certaines situations.

Dans le fabliau *Le chevalier et sa dame et un clerk* on peut voir que la figure de l'épouse est décrite comme très pieuse, et c'est une des raisons qui la pousse principalement à refuser les avances du prêtre. Elle ne veut pas risquer de commettre le péché d'adultère :

« La dame dist que mult le ama,

E ke ele li dorreit volentiers

De ses dras, de ses deners

E de son or, sil voleit,

Mes autre chose ne li freit :

Ceo ne advendreit a nul jor

Ke tant mespreit vers sun seignur. »¹²¹

¹²⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.8, v.14 à 21.

¹²¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome X, 1983, p.136, v.326 à 332.

Mais face au prêtre qui décide de refuser de manger et se laisse mourir doucement l'épouse fait face à un cas de conscience. Si elle le laisse mourir en se refusant à lui, elle commet un crime bien plus grave que celui de l'adultère. Par peur de commettre un péché de meurtre, elle cède donc aux avances du clerc :

« Pensa la dame ; « Jeo ai tort :

Si cist se lest pur moi morir,

Ou pourrai jeo lasse devenir ? »

Par sei iugie e quide,

Si il meurt, que ele seit homicide ;

Meuz li vaut fere n pecché

Ke seit encontre sa volenté,

Ke apertement e de gré souffrir

Un tel homme pur li morir. »¹²²

Les figures d'épouses vertueuses, bien qu'elles représentent des vertus que les auteurs des fabliaux mettent en avant et louent par moment, peuvent aussi facilement céder à la tentation d'assouvir leurs envies, comme l'épouse qui craque et mange les deux perdrix prises par son mari et accuse le chat ensuite, une faiblesse d'âme qui est souvent pointée dans les fabliaux, en particulier dans les récits où l'épouse commet un écart de conduite.

Mais les épouses vertueuses peuvent aussi céder face à la peur, comme dans l'exemple ci-dessus. L'épouse n'est pas motivée par un désir ardent, mais par la peur, la peur du péché en l'occurrence qui la pousse, par crainte de se retrouver coupable d'une faute plus grande, à choisir délibérément de commettre la faute qu'elle estime la moins grave. Les épouses présentées comme vertueuses ne sont donc pas parfaites, elles peuvent commettre des fautes, plus ou moins grandes et pour des raisons différentes. Elles n'en tombent pas moins dans la transgression des règles qu'elles doivent suivre. Que ce soit l'adultère ou la

¹²²Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome X, 1983, p.136, v.338 à 346.

désobéissance à leur époux, la faute, quelle qu'en soit la motivation, peut être commise par l'épouse auparavant vertueuse.

Chapitre III : De la vertu à la transgression : le basculement des figures vertueuses

1. Les devoirs et vertus de l'épouse peuvent-ils outrepasser les lois ?

1.1. Les fabliaux présentant une figure d'épouse vertueuse outrepassant la loi

Si l'épouse qui fait preuve d'obéissance est identifiée comme vertueuse dans les fabliaux, la question des limites de cette obéissance se pose alors et certains récits mettent en avant cette question. Dans le fabliau *Estormi*, l'épouse est courtisée par trois clercs lorsqu'elle se rend à l'église. L'épouse est décrite comme pieuse et vertueuse, elle raconte alors tout à son époux. Le couple décide alors de mettre au point un plan pour attirer les clercs, les dépouiller et ensuite les punir pour l'affront qu'ils ont fait à l'épouse. Dans ce récit, c'est l'idée de l'épouse que de voler l'argent aux clercs. Elle propose à son époux de se dissimuler pour qu'il puisse veiller à ce que rien de fâcheux ne lui arrive :

« Tesiez ! Vous monterz lasus
En cel solier, tout coitement,
Si garderez apertement
M'onor et la vostre et mon cors ;
Les prestres meterons la fors
Et li avoiers nous remaindra,
Tout issi la chose avendra,
Se vous le volez otrier. »¹²³

¹²³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.14 à 15, v.68 à 75.

La volonté de l'épouse n'est pas ici de blesser les prêtres ou de les tuer, mais seulement de les défaire de leur argent avant de les mettre dehors. Mais lorsque le premier prêtre se présente chez le couple, le mari se jette sur le clerc et le tue en le frappant à la tête :

« Le fiert a deux mains en la teste

Si durement de la coingnie,

La teste li a si coingnie

Li sans et la cervele en vole.

Cil chiet mors si pert la parole. »¹²⁴

Le plan élaboré par les deux époux tourne alors au meurtre, ce qui afflige terriblement la dame, elle qui n'avait pas prévu que les prêtres seraient tués par son époux. L'épouse se retrouve malgré elle complice de ces meurtres affreux. Par son obéissance à son époux, qui l'a forcée à continuer à jouer le jeu du plan devenu macabre, elle se retrouve coupable presque autant que son mari de la mort des clercs. L'obéissance dont l'épouse fait preuve envers son époux l'amène donc à outrepasser les lois et à être complice de meurtres.

Le schéma narratif du fabliau *Le sacristain* présente un récit très similaire à celui du fabliau *Estormi*, bien que dans celui-ci il n'y ait qu'un seul prêtre qui courtise l'épouse. Dans ce récit l'épouse aussi repousse le clerc et raconte toute l'affaire à son époux :

« - Li male mors m'eüst ains prise,

Fait ele, u li male rage,

Ke j'eüsce fait cel folage !

Je cuit vous estes desperés,

Ki tel cose me requerés !

Et ne por quant tant vous dirai

¹²⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p. 17, v.182 à 187.

Ce qu'enuit m'en consellerais. »¹²⁵.

Dans ce récit également l'épouse et le mari élaborent un plan pour attirer le clerc et le dépouiller de son argent et lui donner une leçon pour avoir courtisé une femme mariée. Mais dans ce récit également l'affaire dérape en meurtre :

« Le mache lieve a ses deux mains,

Tel cop sor le teste li doune

Ke toute esmie la couroune,

Se que tous li cerviaus espant :

Li moines por se mort s'estent. »¹²⁶

Ici aussi les vertus de l'épouse sont à l'origine de l'aventure du récit. Sans son refus initial, il n'y aurait pas cette histoire, mais l'obéissance de l'épouse et ses vertus l'amènent à se retrouver complice du meurtre que commet son époux.

Les vertus de l'épouse sont au centre de la situation initiale, mais aussi vertueuse soit-elle l'épouse se retrouve dans une situation criminelle qui semble peser sur sa conscience.

¹²⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.141, v.60 à 66.

¹²⁶ ¹²⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.144, v.180 à 184.

1.2. Un récit qui est déclenché par la vertu, menant ensuite au crime et aux regrets

Dans le fabliau *Estormi* l'aventure vient directement de l'épouse, qui étant sollicitée par les trois prêtres fait preuve de fidélité en refusant leur avance et en racontant toute l'affaire à son époux :

« Ainz Yfame ne vout entendre

Lor parole ne lor reson,

Ainz a tout conté son baron

L'afere, tout si comme il va. »¹²⁷

La vertu de l'épouse, en particulier sa fidélité sont à l'origine du plan qu'élaborent Yfame et Jean pour dépouiller les prêtres. Mais comme nous l'avons vu l'affaire tourne au triple meurtre et dame Yfame se retrouve complice de la mort des prêtres.

L'épouse, bien qu'elle ait obéi à son époux et fait preuve de vertu, se retrouve en proie d'abord à l'effroi face aux meurtres, puis à la culpabilité face aux crimes commis par son époux :

« Yfame en fu mout esmarie ;

Jehans jure sainte Marie,

Se sa fame noise fesoit,

De sa maçe la ferroit.

[...] Dame Yfame réconforta.

[...] Et dame Yfame l'uis li oeuvre,

Qui mout fu dolente de l'uevre. »¹²⁸.

¹²⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.14, v.36 à 39.

¹²⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.17 à 18, v.187 à 202.

La dame est très affectée par la mort des clercs, elle est effrayée et ces morts lui pèsent sur la conscience. On peut en voir un autre exemple plus tard, pendant que l'époux cherche une solution pour se défaire des corps des trois clercs. Sa dame est affligée par ce qui s'est passé et souffre de ces morts :

« Yfame ne fu mie bel

De l'afere, mes mout dolante »¹²⁹

L'épouse est donc à l'origine de l'aventure, en particulier sa fidélité et son obéissance à son époux. L'épouse se retrouve malgré elle complice des prêtres et sa souffrance face aux crimes de son époux est décrite dans ce récit. Les vertus de l'épouse sont à l'origine du récit, mais la terrible tournure des choses amènent cette dernière aux sentiments de regret et de peur.

Dans le fabliau *Le sacristain* aussi, la femme vertueuse se retrouve complice du meurtre commis par son époux, elle est effrayée et se sent coupable de la mort du moine et ses remords sont brièvement exposés dans le récit. Après la mort du clerc l'épouse exprime ses remords face à la mort :

« Li moines por le mort s'estent.

Quant la dame voit cele cose,

Des eus plores, mais crier n'ose ;

Et dist en bas : « Lasse, caitive !

Grans pechiés est que je sui vive

Et que m'arme remaint u cors,

Ke par moi est cis moines mors :

Or serai jou plus que hounie ! »¹³⁰

¹²⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.19, v.260 à 261.

¹³⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.144 à 145, v.184 à 191.

L'épouse souffre terriblement de la culpabilité qu'elle ressent face au meurtre. Les vertus de l'épouse ressortent donc à la suite du meurtre auquel elle assiste. Alors que son époux tente de trouver une solution pour se débarrasser du corps, elle pense au crime dont elle est complice. Les vertus de l'épouse qui sont à l'origine de l'aventure du récit sont aussi présente lorsqu'elle exprime regrets et culpabilité après le crime auquel elle vient d'assister.

1.3. L'épouse doit-elle, par vertu, suivre son mari dans le crime et le péché ?

Les vertus dont l'épouse fait preuve doivent-elles outrepasser les lois, l'épouse doit-elle se compromettre et se retrouver complice du crime de son époux ? Dans les fabliaux nous pouvons voir que les épouses, bien qu'elles soient des actrices souvent indirectes dans l'action des récits des fabliaux, se retrouvent complices des crimes de leur époux.

Dans le fabliau *Estormi* l'épouse voulait dépouiller les clercs et les mettre dehors, mais son époux pris de rage a tué les clercs, elle est obéissante et malgré la peur qu'elle ressent et la douleur causée par la mort des clercs. Lorsque le second prêtre arrive à sa porte, l'épouse se trouve obligée de continuer le plan macabre :

« Et li autres prestres hurta,
Qui queroit son mal et sa honte,
Et Jehanz el solier remonte.
Et dame Yfame l'uis li oevre,
Qui mout fu dolente de l'uevre,
Mes fere li estuet par force. »¹³¹

L'épouse est dans cet extrait contrainte par l'obéissance envers son époux à continuer d'exécuter le plan comme il le souhaite. Elle agit alors à contrecœur et nous l'avons vu souffrir de cette situation. Mais l'obéissance qu'elle doit à son époux est si importante qu'elle prime sur la gravité du crime et du péché dont l'épouse se rend complice en continuant à obéir à son époux.

¹³¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome I, 1983, p.18, v.198 à 203.

Dans le fabliau *Le sacristain* bien l'épouse que n'est pas contrainte à agir, elle est à l'origine du plan mis en place pour attirer et dépouiller le clerc, lorsque son époux accepte le plan elle le garde ; il ne doit pas tuer le clerc car ce serait un péché :

« Vous irés au mostier demain,

Et si dirés au secretains

Ke tost viengne o vous en maison,

Et port deniers a grant fuison,

Ke sa volenté ferés toute.

Et de çou n'aiiés vous ja doute

Ke ja ne vous adesera !

- Sire, si com vous plaist sera,

Mais gardés vous qu'il ne soit mors,

Car ce seroit peciés et tors. »¹³²

Mais comme dans l'aventure précédente, l'épouse n'avait pas prévu le meurtre du clerc, et l'expression de sa culpabilité est immédiate. Malgré la mise en garde qu'elle fait à son époux, il tue le clerc en la battant. Bien qu'elle n'ait pas été forcée à agir, l'épouse se retrouve malgré elle complice du crime.

Les épouses vertueuses qui font preuve d'obéissance envers leur époux se retrouvent à agir contre leur volonté ou à devoir les suivre dans le crime sans le vouloir. C'est le cas dans ces deux récits. Lien qu'elles expriment leur culpabilité les épouses suivent leur époux dans la dissimulation du corps. L'épouse vertueuse se retrouve par son obéissance à son époux et ses vertus complice d'un meurtre, et il semble que ses devoirs envers son époux, à travers ces exemples, prime sur les lois qui interdisent que l'on tue une personne. Dans les fabliaux les vertus dont fait preuve l'épouse envers son mari semblent donc surpasser les lois communes.

¹³² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VII, 1983, p.142, v.87 à 96.

2. L'épouse vertueuse qui bascule dans la transgression

2.1. *Le sohai des vez* ou la transgression involontaire ?

Dans certains cas, on peut avoir des formes de transgressions qui ne remettent pas en cause la vertu. Dans ce fabliau le mari a quitté la maison plusieurs jours pour son travail. Le jour prévu pour son retour son épouse est impatiente de revoir son époux qui est parti un long moment. Elle prépare donc un repas copieux et un bain pour accueillir au mieux son mari, une preuve de vertu dans les fabliaux, elle sert son mari du mieux que possible et prépare son retour comme il se doit :

« Sa fame, qant ele lo voit ;

Tel joie com ele devoit

En a fait com de son seignor :

Ainz mais n'en ot joie graignor.

Quant l'ot acolé et baisié,

Un siege bas et aaisié

Por lui aaisier li aprestre ;

Et la viande refus preste, »¹³³

L'épouse n'est pas seulement impatiente de retrouver son époux mais aussi son amant, les deux ne faisant qu'un, elle a tout préparé pour également pour le mettre dans les meilleures conditions possibles pour l'amener à avoir un rapport intime ce soir-là avec elle :

« Et quant vint au cochier el lit,

Cil oblia l'autre délit.

Mais sa fame bien se sovint,

Qui delez lui cochier se vint :

¹³³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.267, v.17 à 24.

N'atandi pas qu'i la semoigne,
Tote iret preste de la besoigne.
Cil n'ot cure de sa moillier,
Qui lo joer et lo veillier
Soufrist bien encor une piece. »¹³⁴ 43-51 p268

L'épouse qui le rejoint au lit est très déçue de trouver son mari endormi. Elle exprime sa contrariété avant de finalement se coucher après de l'époux dont elle attendait l'affection charnelle :

« Ha, fait ele, com or se prove
Au fuer de vilein puant ort :
Qu'il deüst veillier, et il dort !
Mout me torne or a grant anui :
Trois mois a que je avoc lui
Ne jui, ne il avoques mi !
Or l'ont deiable endormi,
A cui je l'otroi sanz desfance ! »¹³⁵ 54-61 268

Elle se couche donc contrariée et frustrée de ne pas eu de rapport avec son époux, elle le trouve presque égoïste de ne pas avoir pensé à ses désirs. L'épouse est manifestement énervée contre son époux dont elle a pris grand soin à son retour, mais ce dernier n'a pas tenu compte d'elle et de ses désirs.

L'épouse s'endort, toujours contrariée et frustrée. Elle rêve alors qu'elle se trouve sur un marché, mais au lieu des habituels légumes et fruits, les marchands ne vendent que

¹³⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.268, v.43 à 51.

¹³⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.268, v.54 à 61.

des pénis, tous différents, de taille et de forme. Ce rêve se présente comme une incarnation de sa frustration :

« Que la dame sonja un songe,
Q'ele ert a un marchié anel :
Ainz n'oïstes parler de tel !
[...] ce li ert vis,
Fors solement coilles et viz ;
Mais de cez i ot sanz raisons :
Plaines estoient les maisons
Et les chanbres et li solier,
Et tot jorz venoient colier
Chargiez de viz de totes parz,
Et a charretes et a charz. »¹³⁶

Elle se balade dans le marché et cherche le pénis parfait pour elle, et quand elle le trouve enfin elle tape dans la main du marchand, frappant son mari dans son sommeil ce qui les réveille tous les deux en sursaut :

« Et la dame hauce la paume,
Si l'a si durement esmee ;
Qant cuide ferir la paume,
Son seignor fiert : mout bien l'asene
De la paume delez la caine
Que li cinq doiz i sont escrit. »¹³⁷

¹³⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.269, v.72 à 88.

¹³⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.270, v.136 à 141.

L'épouse raconte donc à son époux le sujet de son rêve et la raison pour laquelle elle l'a frappé dans son sommeil. Tous deux discutent alors de la valeur qu'aurait le mari sur ce marché particulier, et l'épouse donne une valeur très basse à l'attribut de son époux, mais ce dernier étant le seul réel qu'elle ait elle devra s'en satisfaire, et ils se réconcilient en rattrapant les ébats de la veille :

« - Suer, fait il de ce n'ai-je soin :

Mais pran cestui et lai toz çaus,

Tant que tu puisses aire miaus ! »

Et el si fist, ce me sanble :

La nuit furent mout bien ensamble ! »¹³⁸

L'épouse ici ne commet pas de transgression à proprement parler mais elle fait un rêve que l'on peut qualifier d'érotique qui l'amène de plus à frapper son mari qui l'a contrariée dans un même temps. L'épouse au début du récit fait preuve de vertu en préparant au retour de son époux un dîner très riche et une soirée confortable. Ce rêve érotique, qui représente la frustration de l'épouse, n'est cependant pas considéré comme une forme d'adultère mais bien comme un rêve, bien qu'il ait entraîné la gifle qui a réveillé l'époux dans son sommeil. Ce rêve qui semble être une transgression des vertus attribuées à l'épouse reste involontaire et représente plus dans ce récit une anecdote comique. Un fantasme onirique qui est dans le récit un élément comique et non une transgression.

¹³⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.272, v.202 à 206.

2.2. Une transgression qui n'en est pas ; *Gombert et des deus clerics*

Un autre exemple de transgression qui ne remet pas en cause l'image de l'épouse vertueuse se trouve dans le fabliau *Gombert et des deus clerics*. Ici, deux clercs se présentent chez un paysan et lui demandent l'hospitalité pour la nuit. Le paysan accepte volontiers et fait préparer un repas et un lit pour les deux clercs. Il fait preuve de l'hospitalité chrétienne en accueillant les clercs aussi bien. L'épouse fait preuve de vertu, en encourageant son mari, mais aussi en veillant à bien recevoir ses hôtes et en veillant à ce qu'ils aient tout ce dont ils ont besoin. Elle prend également soin de leur dernier enfant qui est encore un nourrisson :

« La dame estoit mignote et cointe,

S'ot clers les euz comme cristal.

[...] Un petit enfant el erçueil

Pessoit la prodefame en l'estre. »¹³⁹

L'épouse vertueuse présente donc ici de la dévotion envers son époux et ses enfants, en se dévouant à eux.

Un des clercs tombe cependant amoureux de l'épouse du paysan et décide de mettre en place une ruse pour pouvoir coucher avec elle. Tous les personnages dorment dans la même pièce, le paysan et sa femme dans un lit à côté du berceau de leur dernier né, leur fille sur une paille et les deux clercs dans un autre lit. Le clerc attend donc que le paysan se lève pour aller aux latrines dans la nuit et change de place le berceau du bébé de place, pour que le mari soit induit en erreur et se couche avec son comparse alors qu'il prend sa place dans le lit conjugal :

« La nuit, quant de pisier venoit,

Qu'il gardoit au berçueil premier.

Si comme il estoit coustumier,

¹³⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.296, v.10 à 23.

Vint atasstant sire Gomers

Au lit, mes n'i fu pas li bers.

Quant il n'a le berçuel trové,

Lors se tint por musart prové :

Il cuide avoir voie changie. »¹⁴⁰ 92-99 p298

Une fois le paysan couché dans le mauvais lit et endormi le clerc se fait alors passer pour le paysan. Il réveille l'épouse endormie en lui faisant comprendre qu'il la désire et couche avec elle :

« Et li clers ne s'oublia pas :

Avec la dame ala couchier ;

Einz ne li lut son nes mouchier,

S'ot été trois fois asantie. »¹⁴¹

L'épouse est donc persuadée qu'elle accomplit son devoir conjugal en couchant avec celui qu'elle croit être son mari, mais elle est en réalité bernée par le clerc

L'innocence de l'épouse apparaît nettement lorsqu'elle dit à son mari qu'il était étonnement vigoureux la nuit précédente et qu'elle en était surprise aux vues de son âge et de ses habitudes :

« Sire Gombert, fet dame Gille,

Si vieus com estes et usez,

Trop estes anuit eschaufez !

Ne sai de quoi il vos sovint :

¹⁴⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.298, v.92 à 99.

¹⁴¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.299, v.114 à 117.

Grant piece a mes ne vos avint.

Cuidiez vos qu'il ne m'en anuit ?

Vos avez fet aussi anuit

Com s'il n'en fust nul nul recoviers ;

Trop estes anuit bons ovriers :

N'avez gueres esté oiseus ! »¹⁴²

Le mari comprend alors la supercherie et s'en prend aux deux clercs mais l'épouse qui sans le savoir avait commis un adultère n'est pas punie car elle a été bernée et abusée et a fait cela sans avoir conscience de la faute qu'elle était en train de commettre. Ici l'épouse ne se rend donc pas coupable de péché d'adultère mais c'est bien celui qui l'a trompée et abusée qui est coupable et puni.

¹⁴² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.299, v.120 à 129.

2.3. La vertu qui dissimule la tromperie, *Le chevalier qui fit sa fame confesse*

Mais dans d'autres cas, l'image de l'épouse vertueuse peut être remise en question au cours du récit. C'est le cas dans *Le chevalier qui fit sa fame confesse*. Le narrateur du fabliau s'attarde assez longuement sur les vertus de cette épouse qui fournit des efforts pour contenter parfaitement son époux. Nous avons donc dans ce fabliau une figure qui est présentée comme l'épouse parfaite. Là où les figures que nous avons vues auparavant sont généralement louées pour une ou deux vertus, ici l'épouse les cumule toutes. La description de l'épouse est intentionnellement plus longue que celle que l'on retrouve dans les autres fabliaux du corpus et qui se limitent la plupart du temps à deux vers :

« D'un chevalier et de sa fame,
Qui mout estoit cortoise dame
Et mout proisie en sa contree :
A la meillor estoir contee.
Et li sires tant se fioit
En sa moillier et tant l'amoit
Que de rien cure ne prenoit ;
Tout li ert bon quanques fesoit,
Que ja nule riens ne feïst
Se el seüst qu'il ne voulist. »¹⁴³ 3-11 p236 IV

L'auteur nous présente donc volontairement une figure vertueuse qui semble correspondre à l'idéal parfait de l'épouse : elle est pieuse, obéissante, elle sert bien son époux qui est choyé. Son époux lui laisse beaucoup de liberté et lui permet de prendre des décisions assez importantes, preuve de l'amour et de la confiance qu'il a envers elle.

¹⁴³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.236, v.1 à 11.

Lorsque l'épouse gravement malade demande à voir un moine voisin comme confesseur, son mari curieux de savoir si elle lui a caché des choses se déguise en moine et revient écouter la confession de sa femme. C'est alors que surviennent les révélations : sous la figure de l'épouse, apparemment parfaite, se dissimulait une femme luxurieuse qui a eu des rapports avec plusieurs valets de la maison et même avec un neveu de son époux dont elle serait amoureuse. Elle confesse également avoir pris la place de son époux au sein de la maisonnée et sa gestion :

« Le neveu mon signor amoie,
Quar a mes chambres bien sovent
Pooit venir, veant la gent :
Ja n'en fust blasme ne parole.
Ainsi j'ai fet. Si fis que fole,
Quar mon signor ai grevé si
Qu'a poi que ne l'ai tout honi,
Que du tortiau puant Ligart
Li ai bien fet mengier sa part,
Tant li ai fet, tant l'ai mené
Que li croit plus en moi qu'en Dé ! »¹⁴⁴

Le masque de l'épouse parfaite tombe et son mari est abasourdi par ce qu'il découvre, mais il garde la tête froide et joue toujours le rôle du moine jusqu'à la fin de la confession avant de repartir.

L'épouse guérit et reprend ses activités. Son mari la regarde reprendre ses directives dans la maisonnée. Mais ce dernier agacé de la voir agir comme avant décide de la

¹⁴⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.240 à 241, v.184 à 194.

confronter en parlant des révélations qu'il a entendu plus tôt, et veut mettre son épouse face à ses péchés :

« Un jor par sa meson aloit
Trestout insi comme el soloit,
Et commandoit mout fierement
De ses aferes a sa gent.
Et li sires sel regarda ;
Ireement le chief crolla,
Se li a dit : « Par l'ordre Dé,
Dame, quele est vostre ierté
Et vostre orgueil ! Je l'abatrai,
Quar a mes poins vous ocirrai ! »¹⁴⁵

L'épouse face aux accusations de son époux lui dit que tout n'était que mensonges et inventions, elle avait reconnu sa voix et se sentant trompée elle avait tout inventé pour le faire fulminer :

« Ha , mauvés homme trahitier,
Tu preïs abit d'ermitier
Por moi prover a desloial !
Mes merci Dieu, je sui loial :
Je n'ai voisine ne voisin
Por qui je port le chief enclin !
Je ne te criem, la merci Dé !
Tu seüsses la vérité,

¹⁴⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.242, v.233 à 241.

Quar ma honte tost fust seüe.
Mes m'en estoie aperceüe,
Quant je vous en enquis sordoïis
En ce que dis par mon gaboïis. »¹⁴⁶

L'épouse affirme que tout ce qu'elle a confessé n'était que des mensonges, laissant son époux sans voix face à cette déclaration et incapable de dire si elle ment ou si elle dit la vérité. L'auteur laisse planer le doute. On ne sait pas si cette épouse a réellement menti lors de sa confession ou si elle a dit cela à son mari pour se sortir de cette mauvaise situation. Le doute plane donc, tant pour le public que pour le mari qui ne sait pas quelle version est la vérité, mais faute de preuves la question reste en suspens à la fin du récit. Les vertus de l'épouse servent donc à camoufler ses péchés, qu'ils soient réels ou fictifs, elle s'en sert pour tromper son époux. Elles dissimulent la tromperie, que ce soit un simple mensonge ou un adultère.

¹⁴⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IV, 1983, p.242, v.259 à 270.

3. Le retour à la vertu de l'épouse transgressive

3.1. Le fabliau *La dame escoliée* ou le retour à la vertu des épouses par la violence

Enfin, la figure de la femme vertueuse peut n'apparaître qu'à la fin du fabliau. C'est le cas de *La dame escoliee*. Dans ce fabliau, une jeune comtesse désobéit à son époux en ne faisant faire que des sauces à l'ail, ce qui remet en cause l'autorité de son mari. Cet acte semble anodin et la jeune fille à qui sa mère a exhorté de désobéir à son mari afin de s'imposer dans son couple va commettre une petite faute, mais qui va à l'encontre de la demande de son époux. L'époux réagit à la défiance de sa femme avec violence, il refuse qu'elle le contredise, il la bat violemment dans le but de la dissuader de recommencer à détourner ses ordres et défier son autorité :

« Il saut, par les cheveus la prant,
A la terre la met ncline,
Tant la bat d'un baston d'espine
Qu'il l'a laissie presque mort. »¹⁴⁷

La jeune épouse reçoit alors la leçon que lui inculque son époux et préfère alors se tourner vers la vertu de l'obéissance, pour se protéger de la violence de son époux. Elle évite d'approcher sa mère car elle sait que son époux en serait mécontent :

« La contesse issi de la chambre,
Qui vers sa mère ot le cuer tendre ;
Et nequent le conte crient
Por le baston dont li sovient »¹⁴⁸

¹⁴⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.120, v.366 à 369.

¹⁴⁸ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.120, v.401 à 404.

La jeune épouse du comte a reçu une violente réprimande pour avoir désobéi à son époux, elle devient alors obéissante et ne fait rien qui puisse contrarier son époux au risque de recevoir une nouvelle fois une violente correction. D'abord transgressive de l'ordre entre les époux, la jeune femme reçoit une correction si violente de la part de son époux qu'elle se ravise et fait alors preuve qu'une obéissance, d'une soumission sans failles.

La mère de la jeune comtesse est, elle, plus tenace ; elle a complètement pris l'ascendant sur son époux qu'elle méprise constamment et contredit pour tout. Lorsqu'ils viennent rendre visite au comte et à leur fille, le comte décide alors d'isoler la mégère de mettre en retrait du banquet et place le mari bafoué en invité d'honneur :

« La fière dame et li sien sis
Sont en un banc en loig assis ;
Ne furent pas si bien servi :
Ce fist li quens tot por celi
Qui a son signor ert contraire »¹⁴⁹

Le comte élabore donc un plan bien plus cruel à l'encontre de sa belle-mère que pour son épouse car il sait que la mégère ne se lassera pas de contredire son époux par une punition. Il décide alors de faire semblant de lui retirer des testicules des reins pour la persuader que son comportement est anormal et lui infliger des souffrances telles qu'elle n'aura plus jamais envie de contredire son époux :

« Uns des sezjanz le rasoir prant,
Demi pié la nache li fent ;
Son poig i met enz et tot clos :
Un des coillons au tor mout gros
Ça et le tire, et ele brait.

¹⁴⁹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.121, v.419 à 423.

Senblent fait que du cors li trait,
Tout sanglent le giete el bacin.
La dame quide bien en fin
Que ce soit voir. Et cil revient,
Qui en sa mein le rasour tint :
Demi plé li fent l'autre nache. »¹⁵⁰

La punition infligée à la mégère est très violente et sanglante. Le comte la convainc que c'est en réalité des testicules qui la poussent à agir avec autant d'orgueil et de défiance envers son époux.

La fausse émasculatation qu'inflige le comte à la mégère se montre efficace et cette dernière devient alors une épouse vertueuse qui sert son mari et respecte ses décisions :

« Son seignor ama et servi :
Oncques puis nel desdist de rien.
Mout par exploita li quens bien ! »¹⁵¹

L'auteur dans ce récit loue la punition qu'a employé le comte sur sa femme puis sur la mégère pour les remettre sur la voie de l'obéissance qu'elles doivent à leur époux. Il en fait un exemple à destination des hommes mariés qui doivent aimer leur femme si elle est bonne mais qui doivent la punir si elle se montre désobéissante :

« Benoit soit il, et cil si soient
Qui lor males femes chastoient ;
Honi soient, et il si ierent,

¹⁵⁰ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.122 à 123, v.481 à 486.5.

¹⁵¹ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.125, v.562 à 564.

Cil qui lor feme tel dangierent. »¹⁵²

Dans ce récit les deux épouses ne font pas preuve de vertu envers leur époux, elles contredisent leurs ordres pour prendre le dessus et leur prendre leur autorité. Mais le comte comprend ce qu'il en est et décide d'agir, d'abord sur sa propre épouse en la battant pour la punir de sa défiance puis il punit sa mère pour lui faire changer un comportement insultant envers son époux. Ce récit montre que face à des épouses qui ne font pas preuve d'obéissance, le mari se doit d'agir pour rétablir son autorité et pour qu'elles se tournent vers la vertu.

¹⁵² Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VIII, 1983, p.125, v.565 à 568.

3.2. L'épouse trop demandeuse que son mari doit remettre en place

Deux autres fabliaux présentent des épouses que leurs maris doivent remettre dans le droit chemin, en disciplinant et soumettant leurs désirs aux désirs de l'époux. Il s'agit de *La dame qui Aveine demandoit pour Morel sa povende avoir* et *Porcelet* dont le schéma narratif est très similaire, puisqu'ils présentent une histoire presque identique.

Dans les deux fabliaux l'épouse est très éprise de son mari et ils s'adonnent dès qu'ils le peuvent à des activités sexuelles. Ils décident d'utiliser un code pour signaler leur désir. L'épouse doit demander à son mari qu'il donne de l'avoine à Morel :

« Toutes fois qu'avec moi seras,
Soit en lit ou en autre place,
Et tu vourras que je te face
Ce jolif mestier amourouz,
Se me diras : « Biaux frères douz,
Faites Moriaus ait de l'avainne »,
Et tu soies de ce certaine
Que je l'en ponrai volentiers
Selonc ce qu'il sera mestiers,
Et je pourrai et tu vourras. »¹⁵³

Dans le fabliau *Porcelet* les époux utilisent le même principe pour que l'épouse fasse comprendre à son mari qu'elle le désire. Mais l'épouse est trop demandeuse et son mari tente de la satisfaire sans jamais y arriver, il se trouve impuissant et épuisé. Mais son épouse reste insatiable :

« - Sire, fait ele, or ne vos griet

¹⁵³ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IX, 1983, p.193, v.74 à 83.

Que Porcelez voldra mangier :
Ne li faites mie dongier
De vostre Fromant, qui est boens !
- Dame, fait il, il est tot suens ! »
Ensi furent mout longuemant,
Tant qu'il avint, ne sai conmant,
Que trestoz li fromanz failli.
Et la dame l'a assailli
Por viande a son Porcelet. »¹⁵⁴

Le mari épuisé par les demandes incessantes de son épouse décide qu'il en est assez et décide de mettre fin à ses demandes incessantes et épuisantes. Le mari après une énième demande de sa femme décide de passer à l'acte, pour lui faire comprendre qu'elle ne peut pas lui en demander autant. Le mari dépose donc dans un pot ses excréments, il les tend à sa femme et lui dit qu'elle ne peut pas toujours demander de l'avoine et qu'aujourd'hui elle devra se contenter de son, ici métaphoriquement le son désigne les excréments :

« Son cul torna en son giron,
Et li chia tout environ
Que bran, que merde, qu'autre choze ;
Et se li dist a la parclose :
« Seur, des or mais te tien au bran,
Et ainsis cum tu veus s'en pran.
Bien saches l'aveinne est fallie :

¹⁵⁴ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI , 1983, p.190 à 191, v.27 à 37.

Fait t'en ai trop grant departie ;

A noiant est mais li greniers

Dont Moriaus a esté rantiers.

Des or au bran t'esteut tenir.

Car l'avainne est faite fenir. »¹⁵⁵

L'épouse est vaincue, sûrement dégoutée par les excréments de son mari, comprend son erreur d'avoir été aussi demandeuse envers son époux. L'épouse à la sexualité insatiable est désarmée face à la ruse de son époux et se trouve alors contrainte à limiter ses demandes au risque de se retrouver à nouveau face à des excréments.

Dans le fabliau *Porcelet* le mari est moins inventif et confronte son épouse en déclarant qu'il refuse de répondre à ses demandes incessantes :

« - Dame, fait li vallez, par m'ame,

Fous est qui por les bons sa fame

Se grieve tant con je sui faiz ;

Vostre merci, laissez m'en paiz,

Que tant ai fait voz volantez

Que toz me sui desfromantez :

Trop est vostre pors engoisseus !

Car recovrez vostre perteus

Et vostre con, qui est punais ! »¹⁵⁶

¹⁵⁵ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IX, 1983, p.198 à 199, v.299 à 310.

¹⁵⁶ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome VI, 1983, p.191, v.51 à 59.

L'épouse retrouve alors sa vertu, en accomplissant toujours son devoir conjugal avec enthousiasme mais en respectant les jours qui y sont appropriés ainsi qu'en respectant son époux :

« Mais ains puis pour Morel provande

Ne quist, ne petite ne grande ;

Froment se sentit deceüe

Por la laidure qu'ot eüe.

En grez print ce que pot avoit ;

Ne fist pas force a l'autre avoir.

Et cilz la servi ce qu'il pot,

Et toutes fois que il li plot ;

Je ne di pas au gré de li,

Mais au voloir de son mari. »¹⁵⁷

L'épouse est donc habilement ramenée à la raison par son époux qui ici, sans faire preuve de violence, monte une petite ruse qui lui permet de reprendre le contrôle sur son épouse et la sexualité du couple. L'épouse, par un désir trop important, peut donc tomber dans la transgression en épuisant son époux, mais par l'intervention de ce dernier elle retourne à la vertu en respectant ses désirs et se pliant à ses restrictions.

¹⁵⁷ Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Tome IX, 1983, p.199, v.321 à 330.

Conclusion

La figure de l'épouse vertueuse tient donc une place particulière dans les fabliaux, en opposition totale avec la figure de l'épouse adultère qui prédomine dans la majorité des fabliaux. Les des figures vertueuses du corpus constituent un ensemble qui présente des variantes ainsi que des ressemblances.

Parmi les différentes vertus qu'incarnent les figures d'épouses dans les fabliaux, trois sont régulièrement en évidence : la fidélité, l'obéissance et la dévotion religieuse. Elles sont dans une grande majorité des cas mises en avant par l'auteur du fabliau, qui prend le temps de mentionner ou d'évoquer ces vertus au travers d'adjectifs dont les occurrences sont très nombreuses dans les récits. Les vertus mises en avant au travers de ces figures sont un reflet lointain de la société médiévale et de des vertus recommandées dans les ouvrages religieux et laïques de cette période.

Mais bien que l'on puisse observer des similitudes entre les fabliaux et la réalité historique, leur objectif n'est pas de faire un portrait idéalisé de ces vertus. Les figures d'épouses vertueuses n'ont donc aucune disposition à servir de figure exemplaire puisque les figures d'épouses vertueuses ne sont pas le sujet principal du récit, qu'elles restent secondaires dans l'action.

Les morales finales des récits prouvent elles aussi que l'objectif des fabliaux n'est pas de dresser un portrait de l'épouse idéale. Elles ne font en effet jamais mention de la conduite vertueuse de l'épouse pour les utiliser comme exemple à suivre pour le public féminin du récit. On peut d'ailleurs souligner avec ironie que la figure dont les vertus sont les plus décrites dans le récit est celle de l'épouse du fabliau *Le chevalier qui fist sa fame confesse*, dans lequel le doute plane à la fin du récit sur la véracité de ces vertus.

Les figures d'épouses vertueuses sont des personnages secondaires, elles ne sont pas au centre de l'action du récit. Ce sont des figures passives, particulièrement en présence de leur mari. Elles prennent très peu part à l'action du récit. Les actes qu'elles

accomplissent ne sont d'ailleurs évoqués directement qu'au début des récits. Leur rôle tend à s'effacer dès que l'action s'intensifie, laissant place à leur époux qui prend les initiatives.

De même ; la parole des épouses dans les fabliaux est limitée, la communication entre les époux étant limitée par les contraintes spatiales et temporelles. C'est lorsque l'époux est présent que la parole de la femme est la plus réduite. Certains auteurs font d'ailleurs régulièrement le choix de la résumer uniquement en quelques vers au discours indirect. La figure de l'épouse vertueuse tient donc une place secondaire dans le récit, ses actions et sa parole sont limitées et c'est d'autant plus le cas en présence de son mari.

Pour autant, elle reste un élément essentiel dans le récit. C'est dans le déclenchement des événements que son rôle s'avère central. Très souvent, la fidélité de l'épouse est en effet mise à l'épreuve par les avances d'un homme, et le refus qu'elle exprime enclenche les péripéties de la suite du récit. Dans le corpus de cette étude, c'est le schéma narratif le plus présent puisqu'on le retrouve dans cinq fabliaux.

Pour rendre la figure de l'épouse vertueuse intéressante narrativement, certains fabliaux choisissent également de la faire entre, en cours de récit, dans une forme de transgression. Ces transgressions peuvent être un procédé pour ramener un époux dans le droit chemin, par exemple en l'épuisant sexuellement. Le but de l'épouse n'est pas de faire le mal mais bien d'amener son mari à remettre en question une décision malavisée. Mais épuiser son mari sexuellement reste une transgression puisque l'époux y perd une partie de son autorité sur sa femme. Mais ces transgressions peuvent simplement venir d'un désir subit que l'épouse est incapable de contrôler. Ainsi dans le fabliau *Les perdis*, l'épouse cède à la tentation d'un repas appétissant, contestant ainsi l'autorité de l'époux, ce qui engendre par la suite un conflit important au sein du couple.

D'autres transgressions de l'épouse vertueuse sont, elles, involontaires. Ainsi l'épouse vertueuse peut être abusée par un homme aux intentions douteuses qui use de la ruse pour obtenir ce qu'il veut à l'insu de la femme. Mais elle peut également être trahie par ses propres désirs profonds. Ainsi dans le *Sohai des vez* la transgression involontaire se manifeste par un rêve érotique qui met en doute la satisfaction que le mari apporte à sa femme. Les transgressions de l'épouse vertueuse peuvent donc avoir un objectif honnête

envers l'époux mais braver malgré tout l'autorité et les ordres de ce dernier. Elles peuvent aussi s'avérer involontaires. Les vertus de l'épouse ne sont alors pas remises en question. La transgression sert plutôt de révélateur à une situation dysfonctionnelle, qui pourra servir de point de départ à la narration.

Resta le cas des fabliaux où la figure de l'épouse vertueuse est dépourvue au début d'une des vertus qui définissent la femme vertueuse, le récit visant alors à la lui faire acquérir par tous les moyens. Ainsi, le fabliau de *La dame escoliee* met-il en avant des épouses qui contraignent leur époux en contredisant leurs ordres. Elles ne deviennent des épouses véritablement vertueuses qu'après l'intervention du comte qui punit violemment les deux femmes pour les contraindre à faire preuve de l'obéissance qu'elles doivent à leur époux. Cette intervention est d'ailleurs louée dans la morale finale, le résultat seul important : que les deux femmes fassent enfin preuve d'une obéissance sans failles envers leur époux. L'autorité masculine s'impose donc par la violence sur les épouses transgressives dans ce récit.

En résumé, même si elles sont minoritaires dans l'ensemble des fabliaux, les figures d'épouses vertueuses sont quand même présentes mais sont réduites au rôle personnages secondaires. Elles ne sont pas utilisées par les auteurs dans un but exemplaire, elles ne présentent pas ces vertus pour servir d'exemple au public féminin de ces récits. Peu active dans l'action du récit, elles prennent peu la parole, particulièrement en présence de leur mari.

Pour autant, quand un fabliau utilise la figure de l'épouse vertueuse c'est qu'il s'agit d'un personnage essentiel aux péripéties du récit, que cette vertu est fondamentale dans la situation initiale, que, sans elle, il n'y aurait pas d'élément déclencheur, donc pas de récit.

Et quand ce ne sont pas les vertus qui sont l'élément déclencheur, ce sont les transgressions de l'épouse qui engendrent l'action du récit, qu'elles soient abusées par autrui ou victimes, malgré leurs vertus, de la force de leurs désirs.

Enfin le retour à la vertu s'inscrit également dans cette analyse comme un élément essentiel. Bien que la transgression et la défiance de l'autorité de l'époux par sa femme soit un élément qui crée la discorde au sein du couple marié, il est possible de rétablir

l'ordre établi. L'époux reprend alors la place d'autorité dans le schéma matrimonial et l'épouse retourne à l'obéissance et donc à la vertu.

Bibliographie

Recueils de fabliaux :

Chevalerie et Grivoiserie, fabliaux de chevalerie, Publiés, traduits, présentés et annotés par Jean-Luc Leclanche, Champion Classiques, Honoré Champion, Paris, 2003.

Fabliaux du Moyen Âge, Présentation, traduction inédite, notes, bibliographie, chronologie et index par Jean Dufournet, GF Flammarion, Paris, 1998, édition mise à jour en 2014.

Fabliaux érotiques, textes de jongleurs des XIIe et XIIIe siècles, édition critique, traduction, introduction et notes par Luciano Rossi, avec la collaboration de Richard Straub, Librairie générale française, Le livre de poche, 1992.

Noomen, Willem, Van Den Boogaard, Nico, *Nouveau recueil complet des fabliaux*, 1983.

Ouvrages critiques :

Bédier, Joseph, *Les Fabliaux, études de littérature populaire du Moyen Âge*, Librairie ancienne Honoré Champion, Paris, 1925.

Boileau, Etienne, *Le livre des métiers*, publié par René de Lespinasse et François Bonnardot, Imprimerie Nationale, Paris, 1879.

Brouquet, Sophie, *La vie des femmes au Moyen Age*, Editions Ouest-France, 2010.

Dictionnaire du Moyen Âge, sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, Presses universitaires de France, 2002.

Dictionnaire du Moyen Français (DMF), dictionnaire en ligne, consulté sur :
<http://zeus.atilf.fr/dmf/>.

Histoire des Femmes en Occident, Tome II ; le Moyen Âge, sous la direction de
Christiane Klapisch-Zuber, Perrin, 2002.

La Bible de Jérusalem, traduite en français sous la direction de l'École Biblique de
Jérusalem, Les Éditions du Cerf, Paris 1998.

Le Goff, Jacques, *La Civilisation de l'Occident Médiéval*, Collection des grandes
civilisations, Arthaud, 1984.

Ménard, Philippe, *Les fabliaux, contes à rire du Moyen Âge*, Presses universitaires de
France, 1983.

Sokolski, Patricia, *The discourse of marriage in the French Fabliaux*, thèse, Université
de New York, Murphy Calculus, 2013.

Trésor de la Langue Française informatisé TLFi, def ; vertueux(euse), ALTIF.fr,
<http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=3559645215;>

Zink, Michel, *Introduction à la littérature française du Moyen Âge*, Presses
Universitaires de Nancy et Librairie Générale de France, 1993. (Pages 100 à 102).

Articles :

Howard Bloch R., « *La misogynie médiévale et l'invention de l'amour en Occident* »,
Les cahiers du GRIF, 1993, p.9-23.

Lacy, Norris, « *Fabliau Women* », Romance Notes, 25, 3, Courtly Ideology and Woman's
Place in Medieval French Literature, University of North Carolina at Chapel Hill for its
Department of Romance Studies, 1985, p. 318-327.

Lacy, Norris, « *Observations on Authority* », *Arthuriana*, 19, 3, Scriptorium Press, 2009, p.72-79.

Le Bras G., « *Le mariage dans la théologie et le droit de l'Église du XIe au XIIIe siècle* », *Cahier de Civilisation médiévale*, 1968, p.191-202.

Lorcin, Marie-Thérèse, « *Le feu apprivoisé. L'homme, la femme et le feu dans les fabliaux* », *Revue Historique*, Presses Universitaires de France, Juillet-Septembre 1982, p. 3 à 15.

Mariage et sexualité au Moyen Âge : Accord ou crise ? Michel Rouché (dir.), Colloque international de Conques, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

Struyf Marie-Claude et Chandès Gérard, *Amour, Mariage et transgression au Moyen Âge*, Amiens, Mars 1983.

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes m'ayant aidée et encouragée tout long de la rédaction de ce mémoire.

Je souhaite remercier dans un premier temps Madame Muriel Ott, Professeur de Littérature Française du Moyen Age, pour sa disponibilité, pour m'avoir éclairée de ses judicieux conseils et de ses réflexions qui m'ont beaucoup apporté tout au long de mon travail.

Je remercie chaleureusement tout l'équipe pédagogique de la Faculté des Sciences Historiques et de la Faculté Lettres de l'Université de Strasbourg, ainsi que toute l'équipe enseignante du Master Interdisciplinaire des Mondes Médiévaux pour leurs enseignements précieux qui m'ont beaucoup apporté au cours de ces deux années de master.

Je tiens encore à remercier Nathalie Chancel, Christian Bedrane et Valentin Feix pour m'avoir apporté leur aide, leurs réflexions ainsi que leurs encouragements dans ce projet.

Enfin je tiens à témoigner toute ma gratitude à Frédéric, Benoit et Christiane Pommel ainsi qu'à Yannick Langlet et Lisa Rodrigues pour leur confiance et leur soutien inestimable.